

Avril 2017

n° 34

Croisic



ENVIRONNEMENT Plan de Prévention des Risques

PATRIMOINE Une cloche de 258 ans exposée en mairie

CULTURE Le port du Croisic au parfum des années cinquante

ÉDITORIAL	3
ENVIRONNEMENT	4 - 10
La fourrière pour animaux de Kerdino se modernise	
	
PPRL: Plan de Prévention des Risques Littoraux	
ASSOCIATION	11 - 17
Entretien avec Annie Guyomard, élue en charge de la Vie associative Juridique: communes et associations	
SERVICES À LA POPULATION	18 - 19
Carte d'identité, Le Croisic n'instruit plus les demandes mais reste disponible	
PATRIMOINE	20 - 23
Une cloche de 258 ans exposée en mairie	
	
Une justice de proximité: la justice de paix (1790-1958)	
CIVISME	24 - 25
Le Croisic reçoit la Royale	
CULTURE	26 - 31
Le port du Croisic, au parfum des années cinquante Tempo 2017	
JEUNESSE ET SPORTS	32 - 34
Maud Frapin, auprès des enfants par vocation Une école de golf au Croisic	
AGENDA	35 - 37
TRIBUNE	38 - 39

Éditeur
Rim Imprimerie.

Directrice de la publication
Michèle Quellard, maire du Croisic.

Rédacteurs
Joëlle Meunier.
William Nocus.
Laurent Delpire.

Maquette
Delphine Chateau.
William Nocus.

Photo de couverture
©ville du Croisic

5 000 tirages - avril- 2017





Michèle Quillard,
Maire du Croisic.

Chères Croisicaises, chers Croisicais,

Avec ce Croisic Mag 34, nous quittons l'hiver pour entrer dans le printemps.

Si les hirondelles se font plus rares et ne font plus le printemps, le bruit des tondeuses à gazon annonce la saison. Bien sûr, le soleil ne rayonne pas tous les jours, « *mais il y a des pluies de printemps délicieuses où le ciel a l'air de pleurer de joie* » comme l'écrivit le poète Paul-Jean Toulet. Ce vers se prête si bien au Croisic.

Cette période est électorale. Tout commence en avril et en mai par les élections présidentielles, puis les législatives en juin. Cette année de consultation se terminera par les sénatoriales en septembre.

Concernant les deux premiers scrutins, je ne peux qu'inviter tous nos concitoyens à participer. Voire à prendre toutes leurs dispositions en cas d'absence. Il ne faut pas laisser d'autres choisir à votre

place. Au 28 février 2017, 3 837 personnes sont inscrites sur notre liste électorale (3 777 au 28 février 2016). J'y vois un acte prometteur pour la démocratie, j'y vois de la légitimité pour celles et ceux qui seront amenés à nous représenter. Devant cette hausse du nombre d'électeurs, je me réjouis de l'intérêt des Croisicaises et les Croisicais pour ces élections et pour nos institutions républicaines.

Celles-ci encadrent notre démocratie en ces temps d'incertitudes et de doutes. « *La démocratie est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres* » disait Winston Churchill, Premier ministre anglais. Le système n'est pas forcément parfait, il est de plus en plus décrié, parfois à juste titre, il nécessite sans cesse des améliorations, mais il comporte en lui le principe que ce ne sont pas les

politiques qui règnent mais le peuple souverain: « *Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* » selon la célèbre formule du président Républicain américain anti-esclavagiste Abraham Lincoln. Les élus sont souvent moqués, parfois méprisés, peu importe, ils ne sont pas là pour obtenir de la gratitude, « *Si tu veux de la reconnaissance, ne fais pas de politique: achète un chien* » ajoutait le vieux lion. L' élu ne peut s'engager que sur des convictions profondes soumises au sens de l'intérêt général et du bien commun.

En 2012, vous avez été 80,79% à vous déplacer au 1^{er} tour des présidentielles, 82,95% au second tour.

Je vous invite prochainement, chers concitoyens, à ne pas laisser passer l'occasion d'exprimer votre point de vue.



La fourrière pour animaux de Kerdino se modernise

Le territoire de la presqu'île dispose d'une fourrière pour animaux gérée par un syndicat intercommunal regroupant 22 communes. Deux représentants de la ville siègent au sein de cette structure. Ces dernières années, le fonctionnement et les équipements ont été améliorés.

La fourrière pour animaux, située sur la commune de Guérande en direction de Mesquer au lieu-dit Kerdino, a pour mission de recueillir et d'héberger temporairement les animaux trouvés errants sur les voies et les espaces publics du territoire de Cap Atlantique et d'une partie limitrophe du territoire de la Carène (Saint-Nazaire). Elle accueille

exclusivement des chiens et des chats et effectue des maraudes régulières pour récupérer les animaux errants ainsi que les corps de ceux, victimes de la route, ou malheureusement victimes de méfaits. Lors de l'admission de chaque animal, sa fiche de signalement est établie. Il est vérifié s'il est porteur d'une marque de reconnaissance permettant

d'identifier son propriétaire. Chaque animal fait l'objet d'un diagnostic et d'un suivi (si nécessaire) de son état sanitaire par un vétérinaire intervenant chaque semaine et secondé par un membre du personnel habilité à pratiquer les traitements et les soins. L'établissement dispose pour ces missions d'un local vétérinaire récemment réhabilité en conformité

avec les dernières règles sanitaires applicables. Si le propriétaire ne s'est pas manifesté ou n'est pas identifié au bout d'un délai de l'ordre d'un mois et si le comportement de l'animal et son état sanitaire le permettent, il est alors confié à la société protectrice des animaux (SPA) ou à des associations d'accueil proposant des adoptions.

Trente chiens, quarante chats

Le site de la fourrière a fait récemment l'objet de travaux de rénovation significatifs qui s'avèrent indispensables pour les locaux réservés au personnel, restauration et aménagement des espaces techniques et de gardiennage des animaux ont également été réalisés. Les chiens disposent d'une aire d'ébat protégée et les chats d'espaces couverts adaptés. Le nombre d'animaux gardés sur le site, en moyenne mensuelle, est d'environ de 30 chiens et de 40 chats. « Les retouches opérées sur l'organisation du fonctionnement de la

fourrière, les améliorations apportées sur les conditions de travail du personnel et les équipements réservés aux animaux ont été financièrement maîtrisées en sauvegardant un solde de compte positif. Ceci est le résultat des efforts significatifs entrepris par les élus représentant les communes » explique Christian Cabellic, représentant de la ville avec Jean-Marc Lucas au sein du syndicat intercommunal.

L'adhésion récente de la commune d'Herbignac, en portant le nombre de membres à 22, a également contribué à réduire le montant de la participation budgétaire de chaque commune à compter de 2017. Le montant total de la participation budgétaire de cette année des 22 communes s'élève à 270 000 euros. La part de la Ville du Croisic est de 8 404,33 euros.

Quatre temps pleins

L'effectif de la fourrière compte 4 personnes motivées, employées

à temps plein à des postes de compétence bien définis conférant à l'organisation l'accomplissement de services efficaces et de qualité. « Nous devons saluer l'esprit de dévouement de ces personnes dont l'amour des bêtes permet de surmonter des situations parfois difficiles issues malheureusement et bien souvent de comportements inadmissibles de la part de propriétaires irresponsables, principalement lors des périodes estivales propices aux abandons » ajoute Christian Cabellic. ■

Horaires d'ouverture

Les services de la fourrière sont joignables (accueil téléphonique) au : 02 40 53 08 21 tous les jours de la semaine, exceptés les dimanches et jours fériés, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

La restitution des animaux à leurs propriétaires est également possible dans la plage horaire de l'après-midi. Courriel : refugekerdino@laposte.net

Déjections animales

Les déjections canines laissées sur les trottoirs et pelouses constituent un problème d'hygiène publique. Tous les ans, la Ville du Croisic investit pour la fourniture de sacs spéciaux pour les déjections canines afin de conserver la propreté du domaine public. Toutefois, ces dépenses ne remplaceront jamais le civisme de chacun.

L'oubli de ces déjections est passible d'une contravention de 2^e classe d'un montant de 35 euros (article R 632-1 du code pénal). N'oublions pas que respecter son cadre de vie, c'est se respecter soi-même et respecter les autres.

Près d'une vingtaine de distributeurs de sacs sont répartis sur toute la ville pour vous aider à maintenir les espaces publics propres (Square Maréchal de Lattre-de-Tassigny, Mont-Lénigo, place d'Armes, place du 8 Mai, place d'Aiguillon, place Boston, rue de l'Église, place Dinan, Mont-Esprit, avenue Henri-Becquerel, place du Général-de-Gaulle, rue des Rouzins, groupe scolaire, rue des moulins, boulevard Laënnec, parc de Penn Avel, parking de la Vigie), parking du Castouillet, rue Henri-Dunant (Camping Pierre Longue), parking Saint-Goustan, ainsi que des canisettes (Mont-Lénigo, Place du 8 Mai, Mont-Esprit.)





PPRL, une réglementation de l'État

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux Presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire (PPRL) a été approuvé par le préfet de Loire-Atlantique le 13 juillet dernier. Le maire du Croisic l'a intégré au plan local d'urbanisme (Plu) de la Ville. Il s'applique désormais comme une servitude d'utilité publique. Les permis de construire doivent donc être conformes à ces nouvelles dispositions.

Mis en place suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010 qui a frappé Le Croisic, le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) couvre l'ensemble des risques naturels de submersions marines. Ce document de planification permet de maîtriser l'urbanisation et de réduire la vulnérabilité du territoire sur le bâti et la population dans les zones soumises à un risque d'inondation par submersion marine.

« C'est un document réglementaire mais contrairement aux plans locaux d'urbanisme (PLU), compétence de la commune, il est élaboré et arrêté par l'État. Il prescrit des mesures destinées à protéger les personnes et les biens en permettant de diminuer la vulnérabilité des projets d'urbanisme et de l'existant, et rend inconstructible les terrains les plus vulnérables. Il délimite les zones exposées aux risques de submersion marine et de rupture d'ouvrage, en

tenant compte des spécificités du territoire concerné » explique Claude Decker, adjoint à l'Environnement et en charge de cette problématique pour la Ville du Croisic auprès de Cap Atlantique et des services de l'État.

Composition du PPRL

Le document contient une carte de zonage réglementaire, un règlement, un bilan de la concertation, une note de présentation et des documents informatifs : carte des aléas

submersion marine et carte des enjeux. C'est sur la base de ces informations que sont définies les mesures de prévention et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers.

Plusieurs zones à risques ont été repérées par les services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) sur la base d'aléa fort, moyen ou faible en fonction de la hauteur d'eau par rapport au terrain naturel. On parle d'aléa centennal, c'est-à-dire un aléa qui a une éventualité de se produire une fois tous les 100 ans. Le PPRL repose sur trois principes fondamentaux qui fondent la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.

Le premier est la préservation des zones naturelles qui jouent un rôle de stockage de l'eau en cas de submersion marine. Ces zones sont donc rendues inconstructibles.

Le second est de ne pas augmenter le risque pour les personnes donc de ne plus rajouter de construction sur les secteurs exposés à des risques littoraux forts, où la vie des personnes peut être en danger (par exemple les zones où la hauteur d'eau peut dépasser 1 mètre). Ces zones sont également rendues inconstructibles. Enfin, il s'agit de concilier le développement de l'urbanisme et les risques liés à la submersion.

Zonages réglementaires

Dans les zones déjà urbanisées – qui ne constituent pas de champ d'expansion des submersions – et qui ne sont pas exposées à des risques forts pour les personnes, les constructions nouvelles restent possibles sous certaines conditions, notamment la surélévation du premier degré au-dessus du niveau atteint par l'eau.

C'est sur la base de ces trois principes que deux composantes du PPRL sont élaborées: le zonage réglementaire,

Quelles sont les différentes zones de risques ?

Zone rouge : elle correspond aux parties actuellement urbanisées concernées par un aléa de forte intensité.

Sur cette zone particulièrement dangereuse, seuls les projets permettant de diminuer la vulnérabilité sont autorisés.

Zone bleu : intègre les parties actuellement urbanisées concernées par un aléa moins intense.

Sur cette zone, l'extension de l'urbanisme est autorisée sous réserve de prescriptions

Zone vert foncé : elle représente les terrains vierges de toute construction sur lesquels il convient de ne pas implanter de nouveaux enjeux afin de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire.

Zone vert clair : sur cette zone particulière seront autorisés les projets qui préservent les capacités d'expansion marine.

Zone violette : c'est sur cette bande de 100 mètres de large située à l'arrière des ouvrages que le risque est le plus important en cas de rupture d'une digue. Sur cette zone, tous les nouveaux projets sont interdits.

Seuls sont autorisés les projets qui permettent de diminuer la vulnérabilité de l'existant.



carte qui superpose les différentes zones de risques et les enjeux présents sur le territoire concerné (bandes naturelles, bandes urbanisées, etc.) et le règlement, qui définit pour chaque zone identifiée, les constructions possibles et les conditions associées ainsi que les modalités d'adaptation des biens existants.

Travaux obligatoires

Pour chaque zone définie, le règlement précise les constructions autorisées ou non à l'avenir ainsi que les travaux à réaliser dans les biens existants afin de réduire leur vulnérabilité au risque de submersion marine.

Un accompagnement des propriétaires pour établir le diagnostic de vulnérabilité de leurs biens est possible dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) piloté par Cap Atlantique. (NDRL Voir article Papi). Dans le cadre de ce PPRL, les Croisicais concernés par les zones à risques (submersion marine à court terme: événement Xynthia + 20 cm) ont des obligations de conservation et de protection de leurs biens.

Par exemple, pour les maisons de plain-pied, en zone de risque fort (zone rouge), il peut s'avérer nécessaire de créer un espace refuge, de prévoir la mise hors d'eau des coffrets et tableaux électriques, des chaudières, des cuves et citernes et stockage de produits dangereux. Ces travaux seront obligatoires mais sont subventionnés à hauteur de 40 % maximum par l'État et sont plafonnés à 10 % de la valeur vénale du bien (voir encadré calcul).

Seuls les travaux imposés par le PPRL sont subventionnables ainsi que toutes les opérations annexes indispensables à leur réalisation.

Ainsi, pour la création d'un niveau ou d'un espace refuge, la réalisation du diagnostic de vulnérabilité par un géomètre expert, les études des travaux à réaliser, une ouverture sur

l'extérieur (fenêtre, porte, etc.), un accès fixe sur l'intérieur (escalier), le bloc de sécurité éventuellement, les travaux nécessaires pour rendre habitable le niveau refuge tels que l'isolation, l'électricité, le chauffage, la plomberie, etc., rentrent dans le cadre des aides de l'État.

Assurance

Les propriétaires disposent de cinq ans, à partir du 13 juillet 2016 (arrêté PPRL), pour entreprendre ces travaux afin de limiter les dommages aux biens et garantir la sécurité des personnes. Le non-respect des prescriptions du plan peut être lourd de conséquences. Celui qui ne mettrait pas en œuvre les mesures prescrites par le PPRL s'exposerait à d'éventuelles difficultés d'indemnisation de la part de son assurance en cas de sinistre.

La responsabilité pénale et civile du propriétaire d'un bâti peut aussi être engagée en cas d'accident sur le fondement d'infractions pénales non intentionnelles (blessures ou homicides involontaires, mise en danger d'autrui), et si un lien de causalité certain entre ce dommage et une faute imputable au propriétaire est apporté, notamment par manquement de prudence ou de sécurité. En d'autres termes, il serait déclaré pénalement responsable s'il ne respecte par les prescriptions d'un PPRL et que ce manquement est la cause directe de conséquences dommageables sur une tierce personne. ■

En résumé

Le PPRL classe Le Croisic en 8 différentes zones à risque. C'est un règlement qui s'impose et est opposable. Il oblige la mise en place d'un Plan communal de sauvetage (PCS) (Dicrim).

Trier, c'est bien. Bien trier, c'est mieux !

Avec le constat de l'augmentation des dépôts sauvages de déchets en 2016, Cap Atlantique prend de nouvelles mesures et lance une campagne de communication afin de sensibiliser le plus grand nombre. Elle rappelle que le dépôt sauvage peut entraîner une amende allant jusqu'à 1 500 €.





PPRL : travaux obligatoires, PAPI : soutien financier

Si le PPRL, compétence de l'État, est un règlement d'urbanisme pour la maîtrise des risques littoraux, le Programme d'Action de Prévention des Inondations (Papi), compétence de la communauté d'agglomération, définit la stratégie et l'élaboration d'un plan d'actions. À ce titre, Cap Atlantique, avec une forte implication de la Ville du Croisic, va donc accompagner les propriétaires dans l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité de leurs biens et le montage du dossier de demande de subventions.

Cet outil de contractualisation entre l'État et les Collectivités permet de subventionner sur une durée de cinq ans une politique globale de gestion du risque d'inondation. L'État impose, au travers des Papi, une réflexion à l'échelle locale, la définition d'une stratégie de prévision et de protection par la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble de la Presqu'île (aléa, enjeux, vulnérabilité, système de protection, etc.) et un programme d'actions: amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévisions, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme, études et actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, études et ralentissement des écoulements, ouvrages de protections.

Cap Atlantique, en tant que maître d'ouvrage, peut mobiliser des crédits auprès de diverses instances régionales et nationales. Mais d'ores et déjà une enveloppe est disponible pour la réalisation de diagnostic sur les biens des particuliers (professionnels et privés). Environ 1200 habitations sont concernées sur l'ensemble du littoral de notre territoire dont plus de 500 rien qu'au Croisic. Ce diagnostic est gratuit pour qui le demande.

Fin 2017, début 2018, « Mayane », cabinet d'experts spécialiste de la

gestion des risques, mandaté par Cap Atlantique, pourra se déplacer chez les propriétaires afin d'établir la liste de travaux, obligatoires et facultatifs au regard du PPRL, son coût et le suivi.

Expertise gratuite

Cette société se chargera aussi de monter les dossiers de demande de subvention. Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (appelé fonds Barnier) peut subventionner à 40 % maximum du coût de cette obligation dans la limite de 10 % de la

valeur estimée des biens en question. La « valeur vénale » d'un bien ne fait pas l'objet d'une définition législative ou réglementaire dans le corpus juridique national. Toutefois, la direction générale des impôts a défini dans son « Guide de l'évaluation des biens » que « La valeur vénale d'un bien correspond à sa valeur marchande, c'est-à-dire au prix auquel ce bien pourrait être vendu ou acheté. Évaluer un bien quel qu'il soit consiste donc à supputer la plus forte probabilité de prix auquel il pourrait se vendre s'il était mis sur le marché dans des conditions normales d'offre et de demande ». Cette valeur vénale doit être estimée à la date d'approbation du PPRL par le propriétaire du bien, en s'appuyant le cas échéant sur un expert de son choix. À titre d'exemple, dans le cas du bâti résidentiel, les estimations menées par les agences immobilières, les notaires, etc. sont acceptables. ■

Calcul de la subvention en fonction de la valeur vénale de votre habitation

Exemple d'un bien d'une valeur de 250 000 €.

Montant plafonné des travaux obligatoires = 250 000 € * 10 % = 25 000 €.

Subvention maximale du fonds Barnier = 25 000 € * 40 % = 10 000 €.

N.B. : Pour les activités professionnelles de moins de 20 salariés, le fonds Barnier subventionne au taux de 20 %.

Un plan pour préserver Le Croisic des risques

Conséquence du classement d'une partie du territoire du Croisic en zone PPRL, le maire de la Ville, Michèle Quellard, a dû prescrire par arrêté le 23 novembre 2016 « un plan communal de sauvegarde (PCS) ». Cet outil vise à prévenir et protéger la population des différents risques naturels ou technologiques. Il recense les dangers, présents ou à venir, et les moyens dont dispose la commune. Il détermine les actions de gestion menées par les différents acteurs : les élus, les agents municipaux, les bénévoles et les entreprises partenaires. Si l'élaboration du PCS comporte un diagnostic des aléas, des enjeux et des vulnérabilités, il liste aussi les ressources humaines et matérielles et les conditions de leur mise en œuvre.

Ce plan est obligatoire depuis la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et est révisable tous les cinq ans. Il est consultable à l'accueil de l'hôtel de ville.

L'information, l'alerte, la protection et le soutien de la population sont réalisés au travers du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (Dicrim).

Les communes se situant à proximité du Croisic sont également concernées par ce dispositif. En effet, sont aussi exposées les villes de Batz-sur-Mer, Le Pouliguen et La Baule-Escoublac.

La nécessité d'un PCS découle de la tempête Xynthia survenue en 2010. Le 27 et 28 février 2010, des rafales à 160 km/h ont été enregistrées aux abords du littoral. Même si le risque de raz-de-marée est peu probable sur nos côtes, une tempête additionnée à une marée de fort coefficient est susceptible de causer une submersion. De plus, le littoral nord (de la jetée du Tréhic à Port aux Rocs) et sud (de Port aux Rocs à la pointe du Fort) peuvent être menacés par un mouvement de terrain entraînant un recul du littoral. Les risques sismiques, quant à eux, sont faibles puisque la ville du Croisic se situe en zone d'aléa « modéré ».

ASSOCIATION



Entretien avec Annie Guyomard, élue en charge de la Vie associative

« Les relations entre les associations et la Ville exigent de l'écoute et de la diplomatie »

Annie Guyomard est subdéléguée à la Vie associative rattachée à la délégation de Jacques Bruneau, adjoint à la Culture. Elle répond à nos questions sur les salles municipales, les subventions, les projets...

Que représente pour vous le tissu associatif croisicais ?

J'ai rencontré ce monde associatif au Croisic après ma retraite. Ma première expérience fut auprès des AVF et des Amis du Croisic. J'y ai découvert une richesse de projets portés par des femmes et des hommes enthousiastes et motivés. La dynamique associative constitue une richesse remarquable. Les associations participent au

développement de la cité tout en permettant un épanouissement personnel et le renforcement du lien social.

Comment jugez-vous les relations associations/ville ?

En prenant un peu de recul, il me semble que les relations entre les associations et la ville sont plutôt de bonne qualité. Bien sûr, il existe parfois des points de vue divergents

ou des frottements mais ce sont les revers d'une vie associative très riche et dynamique. Je profite de cet entretien pour remercier tous les présidents et les bénévoles pour leur investissement quotidien.

Quel est votre rôle ?

Je suis la coordinatrice référente entre les associations et les services de la Ville. Ce rôle de médiatrice exige de l'écoute, de la diplomatie, parfois

aussi de la fermeté, pour faciliter les échanges et l'accompagnement des demandes des associations.

J'assiste, seulement si mon emploi du temps le permet, à toutes assemblées générales et toutes les manifestations organisées par les associations. Je ne peux remplir ma mission qu'en étant au plus près des gens. J'essaie d'avoir une vision d'ensemble, nous ne sommes pas là pour contraindre les projets mais en tant qu'élue, je dois avoir aussi à l'esprit la préoccupation des fonds publics financiers, matériels et humains.

On constate une demande accrue des associations de pouvoir bénéficier d'une salle communale ?

J'en suis consciente. Effectivement, c'est un problème récurrent mais qui n'est pas spécifique au Croisic. Sur les 81 associations déclarées au Croisic, 17 possèdent une salle ou un bâtiment communal attribué à l'année à leur usage exclusif (NDRL. Voir détail en encadré).

J'ajoute qu'avec la transformation à venir du foyer Émile-Thibault en médiathèque, nous avons dû déménager quatre associations vers la salle des fêtes. D'autres sont actuellement hébergées dans des bâtiments du parc de Penn Avel. Nous devons gérer les assemblées générales,

concilier activités municipales et associatives. Cela crée souvent des difficultés mais j'essaie avec les services de la Ville d'y remédier au mieux.

Comment résoudre ce manque évident de places ?

En premier lieu, je voudrais souligner que le manque d'espace concerne aussi la Ville. L'entreposage du matériel de la logistique s'effectue actuellement sur cinq sites différents. Je vous laisse imaginer le nombre d'allers et de retours pour les agents lorsqu'ils interviennent pour équiper en matériel une manifestation. D'autant que plus de la moitié de leur charge de travail est au service des associations. Pour ce manque de place, la municipalité avait anticipé ces besoins dès 2011. Lors du dernier municipale, l'équipe majoritaire avait eu pour ambition de construire un bâtiment, près de l'Intermarché, pouvant accueillir la majorité des associations pour y exercer leurs activités mais aussi stocker leurs affaires. Pour diverses raisons, plusieurs de ces associations avaient refusé ce projet. Malgré l'abandon de cette solution, il me semble que la problématique de l'époque reste entière et que l'on va devoir imaginer rapidement une alternative. En effet, nous ne pourrions pas continuer à recevoir les associations à la salle des

fêtes, la louer aux particuliers et y organiser les animations municipales. Concilier toutes ces sollicitations pour une surface mal répartie et des conditions d'accueil insatisfaisantes engendre des frustrations bien compréhensibles. C'est pourquoi, nous réfléchissons à une requalification du site de la bibliothèque intercommunale, rue Jean-Jacques Rousseau, après son déménagement vers la rue Duchesse Anne. L'endroit dispose d'une superficie suffisante pour imaginer une nouvelle maison des associations. Nous avons bien sûr d'autres pistes de lieux que je n'évoquerais pas ici car elles sont trop fragiles pour le moment.

Comment procédez-vous pour accorder une salle ?

D'abord, je rappelle que la gestion des salles est sous l'autorité du maire. En disposer n'est pas créateur de droit, nous sommes ici dans le cas d'une mise à disposition d'un bien public et non d'un rapport bailleur/loueur. Annuellement, une quarantaine d'associations utilisent ponctuellement les salles municipales dont onze associations qui ont aussi des créneaux horaires réguliers à l'année. Pour ces dernières, l'attribution se fait dans la plus grande transparence. Les associations proposent leurs créneaux, nous les étudions et nous les validons ensemble au cours d'une réunion ou

Utilisation de l'ancienne criée 2017 : 10 associations croisicaises (16 utilisations pour 99 jours d'occupations)

Art et Animations : 6 utilisations (38 jours)

Les peintres du Croisic : 2 utilisations (19 jours)

La Calebasse : 1 utilisation (16 jours)

Association Festival du Film du Croisic : 1 utilisation (11 jours)

Association du Musée de la Résistance de Châteaubriant : 1 utilisation (8 jours)

SNSM : 1 utilisation (8 jours)

Art et Balises : 1 utilisation (4 jours)

Cercle celtique Korollerien Ar Mor : 1 utilisation (1 jour)

Football Club de la Côte Sauvage : 1 utilisation (1 jour)

L'Pique et Brode : 1 utilisation (1 jour)





nous prenons en compte les spécificités de leurs demandes. Globalement, ce système fonctionne bien même si, en cas de litiges entre associations, il appartient à la Ville de trancher. Mais notre objectif est de satisfaire tout le monde. Il en est de même pour l'utilisation de l'ancienne criée.

Justement sur l'ancienne criée, tous les ans, certaines associations se plaignent de ne pas avoir ce bâtiment aux dates souhaitées?

Je sais. Mais voyez-vous, il n'y a qu'une seule ancienne criée et elle est très sollicitée sur la même période, c'est-à-dire de mai à septembre. Et bien évidemment, le projet de chaque association sur ce lieu est toujours plus important que celui des autres. Nous leur envoyons un planning vierge où ils notent leurs demandes avec trois choix de dates, ensuite nous nous rencontrons pour en débattre. Lorsqu'il y a conflit de date, nous recherchons la décision la plus juste et la plus équitable en tenant compte de ce qui a été attribué à chaque association les années précédentes.

Mais on reproche aussi à la ville de s'attribuer tous les deux ans, 2 à 3 mois en été, l'utilisation de l'ancienne criée?
C'est un bâtiment municipal emblématique appartenant à la Ville. Il me paraît normal qu'à l'occasion d'événements culturels de grandes

importance nous puissions en disposer. Certains événements et manifestations peuvent apparaître longs mais ils sont fonction de leur complexité à mettre en œuvre. Toutes les expositions municipales, de La Bataille des Cardinaux à celle sur le sculpteur Jean Fréour en passant par le peintre Ferdinand du Puigauveau ont été des succès incontestables.

La ville a signé des conventions de partenariat avec certaines associations, lesquelles?

Elles sont au nombre de quatre. Le festival du film du Croisic avec l'association De La Page à l'Image, Tempo piano classique avec Arts et Balises, le Concert symphonique d'automne avec La Calebasse et Les Amis du Croisic pour l'animation de la Maison du Patrimoine et du Moulin de la Providence. La commune soutient ces initiatives parce qu'elles concourent à l'image du Croisic de par leur notoriété et leur qualité. De plus, la ville n'exerce pas ces compétences culturelles dans sa programmation. Si cela était le cas, nous ne pourrions signer un partenariat avec ces associations puisque la loi stipule qu'une ville ne peut financer une activité associative, donc privée, qui rentre en concurrence directe avec des missions qu'elle exerce.

Envisagez-vous de signer d'autres conventions de partenariat?

Non, ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous ne pouvons signer pour chaque événement associatif une convention. Cela aurait pour conséquence de restreindre l'action municipale notamment au travers de la gestion de ses salles.

Comment est décidée l'attribution des subventions?

L'association retire un dossier de subventions auprès des services, mais il est aussi en téléchargement sur le site Internet de la Ville. J'attire l'attention des associations sur le respect de la date butoir de retour au risque de se voir refuser leur demande. La décision n'est pas du ressort d'un seul mais des 15 élus de la majorité et de l'opposition, de la commission Vie associative Culture et Sport.

Ils vérifient plusieurs aspects : nombre d'adhérents, nombre de Croisicais, ratios adultes/enfants, budget prévisionnel, bilan financier, ratio trésorerie/bilan, intérêt local de la demande de subvention, activités conformes à la politique générale de la Commune du Croisic, etc. Ensuite, notre politique priorise nos domaines d'intervention : la solidarité, le sport, la culture et le patrimoine et enfin le loisir. *In fine*, la subvention est soumise à la libre appréciation du conseil municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas.



Outre l'aide financière, la ville apporte-t-elle d'autres soutiens ?

Nous avons voté 76 000 € de subventions en février de cette année et 73 986 € en 2016. Cela représente, suivant les années, plus ou moins 1 % de notre budget de fonctionnement. Certains jugeront que c'est trop, d'autres pas assez. Mais si nous rajoutons les avantages et prestations en nature : salle, matériel, personnel, chauffage, fluides, etc., nous arrivons à plus de 245 000 € pour 2016. Et encore, ce chiffre est sous-estimé pour le coût des salles. Car si nous avons un tarif de location voté par la ville pour la salle des fêtes ou l'ancienne criée, en revanche, pour certains bâtiments, comme le cinéma ou celui de la rue du Lin, nous n'avons rien car il n'existe pas de loyer.

Dans une recherche de transparence, la Commune tient à disposition de tout citoyen la liste des aides financières et en nature qu'elle attribue aux Associations. Tous ces éléments sont téléchargeables sur le site de la ville.

Le Forum des associations va-t-il se poursuivre ?

Évidemment, mais tous les deux ans sur une seule journée en alternance avec le pique-nique des associations dans le parc de Penn Avel. Ce moment est l'occasion pour les associations de rencontrer le public et de communiquer sur leurs activités. Cette année, le Forum aura lieu le dimanche 10 septembre. ■

La ville met près de 1 400 m² de salle municipale à disposition des associations à titre gracieux pour leur activité.

L'eau, l'électricité et le chauffage sont pris en charge par la ville (excepté l'association Cinéma Le Hublot qui participe à hauteur de 25 % des frais d'électricité et de chauffage).

Addeva 44 : salle du Lin (81 m², bureau, stockage, accueil de public).

Amicale des Sauveteurs en mer et SNSM : ancienne criée, maison du sauvetage (65 m² accueil de public).

Art et Animation : ancienne criée (36 m² partagés avec Les Amis du Kurun pour du stockage) et parc de Penn Avel (40 m² de stockage).

Association des plaisanciers du port (APC) : ancienne criée (52 m² partagés avec le Club de Croisières Croisicais, bureau, stockage, accueil de public).

AVF : maison des associations (38 m², bureau et activités).

Cercle celtique du Croisic : parc de Penn Avel (118 m², stockage et répétitions).

Cinéma Le Hublot : (435 m², accueil de public, bureau, stockage).

Club De Croisière Croisicais (CCC) : ancienne criée (52 m² partagés avec l'APC, bureau, stockage, accueil de public).

Club de modélisme intercommunal : local rue des Pluviers (96 m², activités).

Stade Croisicais Tir à l'Arc : Turballe (64 m² bureau, sanitaire, stockage).

La Croix Rouge : salle du Lin (30 m² bureau, accueil de public).

Les Amis du Kurun : ancienne criée (36 m² partagés avec Art et Animations, stockage).

Les Restos du Cœur : salle du Lin (30 m², bureau, accueil de public).

Maris Stella (école de musique) : maison des associations (49 m² activités, accueil de public).

Société des Amis du Croisic : maison du patrimoine (50 m²) et parc de Penn Avel (40 m² de stockage).

Force Athlétique : salle des fêtes (130 m², activités).

Tennis Club : stade Constant-Germon (40 m² club house).





Subventions aux associations 2017 - Ville du Croisic (Approbation du Conseil Municipal du 6 février 2017)

	Fonctionnement	Exceptionnelles	TOTAL	Commentaires
Associations culturelles (Total 37 300 €)				
Arts & Balises	0 €	16 000 €	16 000 €	Convention festival piano classique Tempo
Festival du film	0 €	14 000 €	14 000 €	Convention festival du film du Croisic De la Page à l'Image
La Calebasse	0 €	7 300 €	7 300 €	Concert symphonique 4 000 €. Exposition "habiter la mer" 3 300 €

Associations de loisirs (Total 3 550 €)

AVF Le Croisic	0 €	650 €	650 €	Accueil des nouveaux arrivants
Les plaisanciers du Croisic	0 €	400 €	400 €	Sortie en faveur de la SNSM
Batterie Fanfare de la Côte sauvage	0 €	1 500 €	1 500 €	Participation à trois cérémonies officielles
Cercle celtique Korrollerien Ar Mor	0 €	1 000 €	1 000 €	Achat de coiffes et de costumes

Associations sportives (Total 22 788 €)

Club de golf de la pointe	0 €	1 500 €	1 500 €	École de golf
Club de pétanque	0 €	428 €	428 €	Achat d'un ordinateur
Football Club Côte Sauvage	9 000 €	2 860 €	11 860 €	Remboursement de la mise à disposition d'un agent
Gymnastiques enfants	2 500 €	0 €	2 500 €	
Tir à l'arc	1 100 €	0 €	1 100 €	
Force athlétique	0 €	1 650 €	1 650 €	Remboursement de la mise à disposition d'un agent
Boules lyonnaises	250 €	0 €	250 €	
Tennis club croisicais	3 000 €	500 €	3 500 €	Aménagement des cours

Associations à caractère social (Total 9 500 €)

Comité des œuvres sociales de la ville	0 €	5 000 €	5 000 €	Départ en retraite et arbre de Noël des enfants
SNSM	4 500 €	0 €	4 500 €	

Autres associations (Total 2 950 €)

Comité de Jumelage Laufenburg	0 €	900 €	900	Cours d'allemand
Fnaca	0 €	400 €	400 €	Participation à trois cérémonies officielles
Union nationale des combattants	0 €	400 €	400 €	Participation à trois cérémonies officielles
ATIQA	650 €	0 €	650 €	
Amis du musée de la Résistance Châteaubriant	150 €	0 €	150 €	
Fondation de Lattre de Tassigny	150 €	0 €	150 €	
Jeunes sapeurs-pompiers	150 €	0 €	150 €	
Ligue pour la protection des oiseaux	150 €	0 €	150 €	

Total général des subventions acceptées : 76 088 € (21 600 € en fonctionnement et 54 488 € en exceptionnelle)

Demande initiale des associations : 99 128 €

ASSOCIATION



Juridique : communes et associations

Il n'existe pas de codification juridique gérant les relations entre associations et communes. Ce droit administratif est jurisprudentiel, les juges basent leurs décisions sur le code des collectivités territoriales, le code des impôts, les directives européennes, etc. En quelques questions, rappel des grands principes.

Toutes les associations peuvent-elles être subventionnées ?

Non. Une ville ne peut subventionner une association dont les buts sont politiques. Il en est de même pour une association culturelle au regard de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905. Le versement d'une subvention par une collectivité territoriale doit répondre à un « *intérêt public local* ». L'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne.

Une commune peut-elle subventionner une association intervenant dans le secteur concurrentiel ?

Lorsque les associations délivrent des prestations de services dans le secteur concurrentiel, les collectivités qui les sollicitent doivent se soumettre aux règles de la commande publique. La confusion

entre ces procédures fait courir à la collectivité un risque juridique élevé, susceptible d'une qualification pénale d'octroi d'avantage injustifié. En accordant des subventions à des associations qui interviennent dans le secteur concurrentiel, les collectivités s'exposent à des irrégularités susceptibles de leur être imputées.

La ville peut-elle demander la liste des adhérents d'une association ?

Non. Le Conseil d'État a jugé que la demande d'un maire de prendre connaissance de la liste nominative des adhérents d'une association, dans le cadre de l'instruction de la demande de renouvellement de la subvention présentée par ladite association, constituait un abus de pouvoir méconnaissant le principe de liberté d'association; lequel a valeur constitutionnelle.

La ville peut-elle exiger le budget,

le bilan et la trésorerie d'une association ?

Oui mais uniquement si l'association est subventionnée. La jurisprudence va même plus loin. Une ville qui n'aurait pas contrôlé l'utilisation de sa subvention peut être jugée responsable au même titre que l'association en cas de malversation. En revanche, dès lors qu'une association ne perçoit aucune subvention, la ville ne peut contrôler ses comptes.

Le refus de subvention doit-il être motivé ?

Non, la commune n'a pas à se justifier. Mais si elle le fait, et que les faits sont inexacts, le refus est illégal.

À quelles conditions une collectivité peut-elle refuser une subvention ?

Il n'existe aucun droit pour une association d'obtenir une aide financière, même si elle en a

bénéficié les années précédentes. Les subventions ont un caractère discrétionnaire. Le Conseil d'État a affirmé avec la plus grande netteté que, même si la collectivité a déterminé des critères de sélection des associations à subventionner et des priorités dans leur distribution, « l'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les personnes remplissant les conditions légales pour l'obtenir ».

Comment s'assurer que la subvention a été utilisée conformément à son objet ?

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée (un investissement, une manifestation), l'association bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier, en vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui doit être déposé à la collectivité ayant versé la subvention dans les six mois maximum suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Ce compte-rendu financier a pour objet « la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention ».

Ce compte-rendu financier est constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée, issu du compte de résultat de l'organisme. Il fait apparaître les écarts éventuels constatés entre le budget prévisionnel de l'action et les réalisations. Pour résumer : l'utilisation de la subvention doit en effet faire l'objet d'un contrôle car la subvention doit être utilisée conformément à son objet ; l'emploi des fonds reçus doit pouvoir être justifié. À l'issue des contrôles, la subvention non employée ou dont l'emploi n'a pas été conforme à son objet doit être reversée.

Qui décide des mises à disposition d'équipements à des associations ?

Principalement, le maire. En vertu de l'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales, « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande ». Ce même article prévoit que le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, « compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ». Le conseil municipal est uniquement compétent pour le vote des tarifs des équipements communaux (salles, matériels, etc.)

La mise à disposition d'une salle doit-elle donner lieu au paiement d'une redevance ?

Oui et non. L'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public (la voirie mais aussi les salles destinées à recevoir du public) d'une commune donne lieu au paiement d'une redevance.

Mais le CGPPP prévoit que, par exception au principe d'exigibilité d'une redevance, « l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général et dont les activités ne rentrent pas dans le champ commercial et concurrentiel ». Ainsi, à l'exception des associations qui poursuivraient la recherche d'un profit ou qui ne satisferaient aucun intérêt général en poursuivant des buts exclusivement privés, la plupart des associations peuvent désormais, si la collectivité locale le décide, être exonérée de toute redevance. ■

(Source: revue *Courrier des Maires*, revue *Communes et Associations*).

Visite de nos amis allemands

Du 3 au 17 juin, une trentaine de familles de Laufenburg, notre ville jumelle allemande, représentant une centaine de personnes, adultes et enfants, séjourneront au Croisic. Regroupés au sein de l'association randonneurs de la Forêt Noire, ils seront accueillis par le comité de Jumelage Le Croisic - Laufenburg et par la Ville du Croisic.

Au programme de ce déplacement, un pique-nique avec tous les adhérents du Comité de Jumelage le 4 juin, une journée sportive le 7 juin pour une rencontre entre les enfants allemands et français, une activité tir à l'arc avec la section du Stade Croisicais, un après-midi pétanque au Mont-Lénigo, une soirée conviviale le 10 juin, etc.

Il s'agit du 14^e séjour organisé par l'association des « *Schwarzwaldverein* ». Celui-ci revêt un caractère particulier puisque c'est le premier qui n'est pas organisé par le président Gert Philipp, initiateur de ces voyages et décédé en décembre 2016.





Demande de carte d'identité, Le Croisic n'instruit plus les demandes mais reste disponible

Depuis le 1^{er} mars, la procédure pour obtenir une nouvelle carte nationale d'identité (CNI) évolue. La demande de CNI est désormais effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits. Objectifs : sécuriser, dématérialiser, réduire les délais.

Les usagers peuvent donc effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales (La Baule-Escoublac, Guérande, Saint-Nazaire), et pas seulement dans une mairie de leur département de résidence.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et dont les délais se réduisent.

Après l'instruction d'un dossier complet, un message est ensuite adressé à l'utilisateur sur son portable l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de prédemande en ligne est disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Conscient que tout le monde n'est pas forcément équipé d'un ordinateur et d'un accès à Internet, le service des Affaires générales de la Ville du Croisic reste à la disposition des usagers pour effectuer les prédemandes papier et vérifier que le dossier est complet. Cette prédemande en ligne remplace alors le dossier papier

qui continue cependant à être accepté. Le dispositif concernant tant les premières demandes que les renouvellements. Cette étape demeure facultative: il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant dans sa mairie qui accompagnera l'utilisateur dans ses démarches.

4 étapes pour effectuer une demande de carte nationale d'identité

① Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.

② Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.

③ Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

④ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

La demande de CNI est transmise via une application sécurisée appelée Titres électroniques sécurisés (TES). Cette application informatique, déjà utilisée pour les passeports, permet donc de transmettre les dossiers de manière dématérialisée pour instruction et fabrication. ■

Élections présidentielles

1^{er} tour : 23 avril 2017
2nd tour : 7 mai 2017

Élections législatives

1^{er} tour : 11 juin 2017
2nd tour : 18 juin 2017

■ info

Refonte de la liste électorale et redécoupage des bureaux de vote

Le territoire de la commune a été redécoupé afin d'équilibrer les bureaux de vote. Dans ce cadre, certains électeurs vont changer de lieu de vote, nous vous invitons donc à vérifier sur votre carte d'électeur, le numéro du bureau de vote.

Pour rappel :

Bureau n° 1 ; hôtel de ville, rue Jules-Ferry.

Bureau n° 2 ; hôtel de ville, rue Jules-Ferry.

Bureau n° 3 ; école maternelle Dumont D'Urville, avenue des Moulins.

Bureau n° 4 ; école primaire Jacques-Cartier, avenue des Moulins.



Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

Pour cela, vous devez vous présenter à la gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche et remplir le document cerfa ou remplir ce document via le site interieur.gouv.fr, puis vous déplacer à la gendarmerie ou au commissariat de police afin de remettre ce document rempli.

Vous pouvez vous présenter à la gendarmerie de Guérande, Herbignac ou Le Croisic, pendant les horaires d'ouverture des bureaux (du lundi au samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00 et le dimanche et jours fériés de 9 h 00 à 12 h 00 et 15 h 00 à 18 h 00).

Pensez à venir le plus tôt possible afin que votre procuration puisse être enregistrée et prise en compte en Mairie. Vous avez également la possibilité de faire une procuration pour un an, cela ne vous empêchant pas de voter si vous êtes présent à l'un des tours.

Modalités de vote par procuration :

- Se présenter avec votre pièce d'identité ;
- Être inscrit dans la même commune que la personne votant pour vous ;
- Que le mandataire n'a pas d'autre procuration que la vôtre ;
- Toujours le nom de jeune fille pour les femmes qu'il s'agisse du mandant ou mandataire ;
- Connaître le nom, prénom, date de naissance et adresse complète de la personne votant pour vous.



Une cloche de 258 ans exposée en mairie

Exposée dans le hall de l'hôtel de ville, cette cloche témoigne de l'importance de l'histoire maritime du Croisic.

Cette cloche en bronze, d'environ 100 kg, a été découverte en 2012 sur le plateau du Four au large du Croisic par André Meignen et Philippe Niatel. Elle porte la marque de la Marine Britannique (*Broad Arrow*) et la date de 1759. Elle provient vraisemblablement du vaisseau anglais *HMS Resolution* échoué sur le plateau du Four le 20 novembre 1759 lors de la bataille navale des Cardinaux.

Le Drassm (département des recherches archéologiques, subaquatiques et sous-marines) a proposé en 2014 à la Commune de mettre en dépôt cet objet archéologique au Croisic sous

réserve qu'il soit présenté au public. Le traitement nécessaire pour assurer la conservation de cet objet métallique a été financé par la Commune et assuré par le laboratoire Arc'Antique de Nantes. Le traitement a demandé 2 ans. La commune vient de récupérer l'objet après traitement. La cloche est désormais exposée dans le hall de l'hôtel de ville.

Soixante-quatorze canons

Le *HMS Resolution*, vaisseau de 74 canons portant 600 hommes, a eu une courte vie. Lancé en décembre 1758, actif en mars 1759 à Portsmouth, il disparaît en novembre 1759 sur le plateau du

Four. Avant de sombrer, ce navire avait recueilli un bon nombre de marins français appartenant à l'équipage du *Formidable*.

En 1759, Louis XV décide de lancer l'assaut des îles britanniques. Une armada est réunie dans la baie de Quiberon pour transporter des troupes qui devront débarquer en Écosse. Des espions anglais alertent l'Amirauté britannique qui dépêche une escadre dirigée par l'Amiral Hawke.

Le 20 novembre, à 16 h 00, s'engage la bataille des Cardinaux en baie de Quiberon, elle ne durera pas plus de 3 heures !

Le « *Resolution* » anglais arraisonne le « *Formidable* » français à bord

Photographie©André Meignen

duquel se trouve un jeune garde-marine de 17 ans qui est blessé et fait prisonnier, il sera échangé plus tard, Il s'agit du jeune enseigne Jean-François de Galaup, comte de la Pérouse. À ses côtés, meurt un jeune marin de 22 ans de Saint-Malo-de-Guersac, Pierre Charron, ancêtre de Philippe Niatel, l'un des inventeurs de la cloche ! D'après les recherches effectuées aux archives de Nantes par Hélène et André Meignen, il y a aussi sans doute beaucoup de marins croisicais embarqués ce jour-là. Le « *Formidable* » est mis hors de combat par le « *Resolution* » mais celui-ci s'échoue. Ce 20 novembre 1759, la Grande-Bretagne victorieuse, s'en tira avec la perte de deux vaisseaux et la mort de 200 à 300 hommes contre cinq navires et la mort de plus de 2200 hommes pour la marine de Louis XV. C'est suite à une information de Bernard Mouezy (chasseur sous-marin) qu'André Meignen et Philippe Niatel (tous deux plongeurs au club de plongée du CASCA à La Baule) se rendent le 21 août 2012 pour plonger sur le point GPS donné par Bernard où ils doivent trouver deux ou trois canons. La surprise fut grande d'y trouver un alignement de dix-neuf canons de



gros calibre, des boulets, des dalots de plombs et pour finir cette plongée, la joie d'André parmi tous les vestiges, de découvrir cette cloche.

HSM Resolution

En l'observant, André trouve tout de suite la gravure de la date et la marque de la Marine britannique, la « *Broad Arrow* », photographiée par Philippe. André déclare immédiatement cette découverte aux Affaires Maritimes et au Drassm qui viendra le 12 septembre 2012, suite à un tour de France de

présentation de son nouveau navire de recherche, le « *André Malraux* », relever cette cloche.

Après de nombreuses plongées autour du site, André Meignen et Philippe Niatel découvriront beaucoup d'autres canons, multitude de boulets et plusieurs ancres, le tout étalé sur 1/4 de mile. Ce site est sans nul doute le site d'échouage du « *Resolution* », le dernier des deux navires anglais à être découvert après celui de « *l'Essex* », échoué lui aussi sur le plateau du Four le même jour...

André Meignen, plongeur, féru d'histoire et d'archéologie sous-marine, a déjà participé à la campagne de fouille de « *l'Hermione* » et a publié avec Alain Foulonneau un livre référence « *Naufrages dans l'estuaire de la Loire* » paru en 2007 aux éditions Coiffard à Nantes. Il plonge pour son plaisir avec toujours en tête de découvrir la « nouvelle » histoire sous-marine à élucider qui va le faire repartir aux archives de l'Amirauté, de l'Inscription maritime de Nantes ou d'ailleurs pour élucider cette nouvelle énigme!

Pour illustrer la bataille des Cardinaux, Pierre Raffin-Caboisse a publié un livret représentant 20 aquarelles et le récit de cette funeste journée. ■

La cloche sur son site sous-marin.

Photographie©Olivier Brichet, peintre sous-marin, Cesson Sévigné (35)





Cet article doit beaucoup à cet ouvrage : Jacques-Guy Petit, professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Angers, « *Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958)* », décembre 2002.

Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958)

Le Sénateur-Maire de Saint-Gildas-des-Bois, André Trillard, a récemment offert à la ville du Croisic un tampon ayant servi au juge de paix du Croisic, c'est l'occasion de revenir sur cette justice de proximité qui s'exerça de 1790 à 1958 dans tous les cantons de France.

La création des justices de paix est une des innovations essentielles de la grande période «des révolutions de la justice». La proximité géographique n'est pas le seul ni même le premier objectif des Constituants, puisque les quelque 70 000 justices seigneuriales vont être remplacées par environ 3 000 juges cantonaux au XIX^e siècle.

La dénonciation des abus des justices de village de l'Ancien Régime est sans doute excessive, mais les députés ont conscience de mettre en place une juridiction nouvelle et originale, caractérisée par la simplicité, la rapidité, la gratuité et l'équité. Pour faire une œuvre de paix efficace dans son canton, le juge hérite de compétences nombreuses : civiles, conciliatrices, gracieuses et pénales (ces dernières étant plus importantes pendant la période révolutionnaire qu'au

XIX^e siècle). Le magistrat cantonal n'est pas seulement le juge des litiges de la vie quotidienne et des affaires familiales, il exerce aussi un pouvoir local nouveau. Dès les débuts, son rapport au politique est important. Cependant, quand il juge et surtout quand il concilie, le juge de paix est d'abord un acteur social. C'est pourquoi il est un des principaux témoins de son temps.

Juge paix, un régulateur du quotidien

Après les réformes du Consulat, la justice de paix s'épanouit dans la France rurale du XIX^e siècle, connaissant son apogée principalement de la Monarchie de Juillet au début de la III^e République, mais ses compétences ne cesseront d'évoluer jusqu'au milieu du XX^e siècle. Après un sommet autour de 1840 (27 affaires pour 1000 habitants), l'activité contentieuse

des justices de paix diminue considérablement surtout au XX^e siècle (4 affaires pour 1000 habitants en 1950). Mais plus que le jugement, la conciliation caractérise l'activité des juges de paix.

Hors audience, la petite conciliation connaît une activité intense au milieu du XIX^e siècle, jusqu'à plus de 20 tentatives par semaine et par juge entre 1860 et 1870. La diminution de cette activité, liée à l'évolution sociale et urbaine est également forte au XX^e siècle.

Le juge de paix est un notable proche et influent, un régulateur social du quotidien. Les femmes sont très présentes dans les séances de conciliation hors audience publique, presque aussi nombreuses que les hommes, contrairement à leur discrétion dans l'ensemble des procédures judiciaires.

Le juge de paix a aussi une activité pénale, comme juge du tribunal

de simple police, ce qui témoigne des tensions et des conflits du quotidien, principalement en ce qui concerne l'observation des lois et règlements.

Le juge paternel

Le rôle politique des juges de paix est très important au XIX^e siècle. Jusqu'en 1870, ils peuvent même être les élus de leur canton. De 1849 à la fin du Second Empire, en tant qu'officiers de police judiciaire, donc agents du parquet, ils sont l'œil de la justice et du gouvernement, pourchassant parfois avec zèle les républicains et les socialistes.

Proches de la population, ils se montrent aussi d'efficaces agents électoraux au service des candidats officiels. Instrumentalisés par le pouvoir impérial, ces notables ruraux, souvent les seuls fonctionnaires dans leurs cantons, n'échapperont pas aux « épurations » républicaines et leur rôle politique diminuera à la fin du siècle. Pour autant, c'est à cette époque que leurs compétences en matière de droit du travail s'élargissent. Quand il n'y avait pas de Conseil de prud'hommes dans le canton, le juge de paix connaissait déjà les litiges entre employés et employeurs.

À partir de 1892, il est appelé à jouer un rôle de médiateur et d'arbitre dans les conflits du travail, et la loi de 1898 sur les accidents du travail lui donne compétence d'enquête et de décision en dernier ressort, notamment en cas d'incapacité temporaire.

Parmi les compétences extra-judiciaires du juge de paix, ses activités comme président du Conseil de famille le rendaient proche des difficultés des enfants mineurs. Au début du XX^e siècle, au moment où se manifeste un nouveau souci d'éduquer l'enfant délinquant et de le protéger de l'influence néfaste de certains milieux familiaux, les réformateurs envisagent de faire du juge de paix le juge paternel

et particulier des enfants. Ces projets n'aboutiront pas, mais le magistrat cantonal sera chargé par le juge d'instruction d'effectuer des enquêtes sociales et de moralité sur les mineurs délinquants et leurs familles.

Au XIX^e siècle, incontestablement, le juge de paix exerçait une justice de proximité. Celle-ci était évidemment géographique. Mais surtout, il s'agissait d'une proximité sociale et symbolique : des magistrats disponibles, à l'écoute de toutes les minuscules affaires du quotidien ; des conciliations ou des décisions de jugement rapides, à coût nul ou faible.

Une justice proche du justiciable aussi par la simplicité de la procédure et la présence le plus souvent directes des parties. Proximité encore d'un juge unique qui, bien que, ou parce que petit notable local, connaissait bien son canton et ses particularités, qui rendait des décisions et arbitrages de bon sens et d'équité. D'où le très faible taux d'appel. Ce juge était dans son domaine, ce qu'était, dans le sien, le médecin de campagne du temps de Balzac.

Création du tribunal d'instance

Enracinés dans leur canton au XIX^e siècle, notables, souvent peu diplômés mais respectés, les juges de paix changent au XX^e siècle, parallèlement au mouvement général de professionnalisation de la magistrature (loi de 1906) et aux mutations socio-économiques. La Loire-Inférieure en fournit un bon exemple entre 1895 et 1958. De plus en plus diplômés, ayant une plus grande expérience du droit, ces magistrats cantonaux se recrutent surtout dans les nouvelles couches moyennes de la République. Par leur professionnalisation, l'extension de leurs compétences, l'attribution de plusieurs cantons et leur relative perte de prestige local, ils s'éloignent des

justiciables et se rapprochent de la magistrature ordinaire.

Au moment de l'arrivée d'un nouveau pouvoir fort et centralisateur, Michel Debré profite de la loi sur les pleins pouvoirs du 3 juin 1958 pour réaliser rapidement une réforme en profondeur de la justice. Ce qui avait constitué l'originalité des justices de paix, la conciliation et la transaction, est alors considéré comme un abus permettant à de nombreux litiges d'échapper au contrôle de la justice. Les justices de paix sont supprimées et une nouvelle juridiction est créée, généralement au chef-lieu d'arrondissement, le tribunal d'instance. Si cette réforme de 1958 est une réussite par bien des aspects, les tribunaux d'instance ont-ils pu complètement assumer les missions de la justice de paix, dans la mesure où furent créés, dès 1978, des conciliateurs puis des médiateurs.

Au Croisic, certains juges de paix ont marqué les esprits comme Jean-Baptiste Gallerand au début du XIX^e siècle qui sera Maire de la commune de 1806 à 1820 et sera l'un des initiateurs de l'aménagement du Mont-Esprit. La justice de paix s'exerce soit au domicile du juge, soit dans un local mis à disposition par la municipalité. Elle est ainsi située dans la maison à colombages de la place Dinan dans les années 1830, tandis qu'on la trouvera plus tard à l'angle de la rue Augustin Maillard et de la rue de l'église quand exercera Bernard Robert qui sera remplacé en 1890 par M. Dubois.

Les renouvellements sont courants à la fin du XIX^e siècle puisqu'on trouve ensuite rapidement M. Pérès en 1893 puis M. Peulevey et en 1898, M. Farbos-Luzan qui vient de Bellegarde dans la Creuse. On note que le temps des notables locaux exerçant cette fonction est terminé. ■

Laurent Delpire

Auteur et historien croisicais

Michèle Quellard, maire, et Christian Cabellic, correspondant Défense pour la ville du Croisic ont reçu la préparation militaire marine à l'hôtel de ville.



Le Croisic reçoit la Royale

Journée d'initiation à l'hydrographie au Croisic pour les stagiaires du centre de la préparation militaire marine de Saint-Nazaire.

Le samedi 11 mars 2017, Le Croisic a accueilli une vingtaine de stagiaires, entre 17 et 20 ans, du centre de la préparation militaire marine de Saint-Nazaire (PMM Lieutenant de Vaisseau Lavallée), pour une journée d'initiation à l'hydrographie.

Régulièrement, la PMM inscrit dans son cycle de formation une journée à passer à l'extérieur pour traiter d'un thème particulier sur l'enseignement maritime dispensé.

« La Ville du Croisic offrait tout naturellement le cadre requis pour retenir le thème de l'hydrographie par

l'évocation forte de l'implantation en 1691 sur son territoire d'une des premières écoles d'hydrographie du royaume » souligne Christian Cabellic, correspondant Défense de la Ville du Croisic, qui a facilité cet accueil au Croisic. Cette école deviendra vite renommée grâce à ses premiers directeurs, les Bouguer père et fils, qui firent autorité dans le monde scientifique nautique de l'époque. L'existence de l'école d'hydrographie du Croisic s'achèvera en 1880 après avoir formé de nombreux pilotes et capitaines pendant deux siècles.

La rade du Croisic est aussi un lieu très propice à l'enseignement de la navigation côtière en raison des nombreux points de reconnaissance existants (amers).

Le matin, les stagiaires ont été reçus par l'équipe de la SNSM qui leur a permis d'effectuer des exercices pratiques de repérage en mer par une courte sortie à bord de la vedette Pierre Robert Graham. Cette matinée d'accueil était complétée d'une visite des locaux de la station. Cette visite a permis aux stagiaires de la PMM de découvrir ou de mieux connaître les missions de la SNSM.

Elle pourra susciter chez certains la volonté de rejoindre les rangs des bénévoles sauveteurs.

La pause méridienne a été précédée d'une séquence consacrée à l'astronomie nautique sur le site du cadran solaire avec la présentation de ce remarquable instrument de la part de ses concepteurs.

L'après-midi, dans la salle du Soleil

Royal de l'hôtel de ville, les stagiaires ont abordé les aspects théoriques de l'exploitation des relevés effectués en mer le matin (report sur la carte des relèvements, détermination des coordonnées des points d'observation, calcul des sondes, reconnaissance des marques de balisage...). Claude Sistac, initiateur du cadran solaire du Croisic, a présenté plusieurs instruments

anciens de navigation. La journée s'est achevée par une évocation historique de la personne de Pierre Bouguer et la présentation de quelques instruments de marine anciens.

« Pour 2018, notre commune est retenue pour la remise officielle des brevets PMM. Ce diplôme est une reconnaissance des compétences de ces jeunes » note Christian Cabellic. ■

Le séjour de jeunes migrants au centre Marceau de Batz-sur-Mer

Le démantèlement du camp des migrants de Calais, fin octobre 2016, a placé l'État devant la nécessité de répartir géographiquement ces migrants dans des centres d'accueil sur le territoire national.

Compte tenu de la disponibilité de son centre de vacances Marceau, la commune de Batz-sur-Mer a été retenue pour assurer le séjour, pour la période de novembre 2016 à février 2017, d'un groupe de trente-quatre mineurs isolés formés de trois nationalités, Pakistanais, Irakiens et principalement Afghans.

Cette durée de séjour a été prévue pour permettre le traitement des dossiers individuels pour une acceptation d'accueil sur le territoire britannique ou pour le maintien d'une présence légale sur le territoire national. Le traitement des dossiers a été effectué séparément par des intervenants britanniques et français.

Le centre Marceau avait pour mission d'héberger, de soigner, de prendre l'initiative de soutiens matériels et d'activités de loisirs. « En cela, il faut souligner la qualité de l'implication forte des personnels du Centre dans ce contexte inédit, des concours des bénévoles à titre individuel et des associations d'entraide sociale. Que tous en soient vivement remerciés pour leur dévouement dans des situations parfois difficiles à résoudre » souligne Christian Cabellic, élu de la Ville du Croisic.

Un comité de suivi s'est réuni de façon hebdomadaire au Centre en la présence d'Adeline L'Honen, maire de Batz-sur-Mer, avec la participation des élus, des services municipaux et de la police municipale et de Christian Cabellic, représentant le maire du Croisic. Outre les questions pratiques relevant de concours communaux apportés au Centre, ces réunions se sont avérées très précieuses comme présence de soutien auprès du directeur du Centre Ahcene Yazid qui a su traduire tous les aspects humains soulevés par le comportement de ces jeunes, la difficulté de discerner leur exacte personnalité, l'attitude de compréhension certes mais aussi l'attitude mesurée d'autorité voire de fermeté dont il a fallu parfois faire preuve à leur endroit.

« Ces jeunes si éloignés de notre culture et de notre manière de vivre, ont eu souvent des comportements déconcertants mais toutefois non exempts de sensibilité sous-jacente. Ils sont tous animés de la plus ferme volonté de rejoindre l'Angleterre, but unique et ultime de leurs parcours » ajoute Christian Cabellic.

Le choix restreint des anglais opéré sur leur nombre (quatorze au total) a créé beaucoup de déception chez les autres. Onze d'entre eux, déclarés majeurs et échappant ainsi à la tutelle de l'État, n'ont pas souhaité faire de demande d'asile en France et ont quitté de plein gré le Centre pour tenter de nouveau de rejoindre l'Angleterre. Les autres reconnus mineurs isolés ont été dirigés vers des centres dédiés. Au total, l'attitude de ces jeunes fut très polie vis-à-vis de toutes les personnes qui les ont encadrés et vis-à-vis de la population qu'ils ont pu côtoyer. Leurs départs du Centre, pour certains une épreuve de séparation, ne furent pas exempts d'émotion, de marques de reconnaissance et sont encore suivis d'envois de messages de souvenirs au Centre sur les réseaux sociaux. « La mission du Centre Marceau est achevée. Cette mission attachante fut, pour toutes les personnes qui l'ont directement vécue, une enrichissante expérience corrigeant certaines idées préconçues sur cette douloureuse situation d'immigration à laquelle il faudra apporter impérieusement un remède dans le respect des personnes, de nos valeurs et dans la préservation des équilibres fondamentaux de notre société » conclut Christian Cabellic.



Chargement d'un baril de rogue à bord, 1950.



Marin amarrant son bateau au quai, 1950.

Le port du Croisic, au parfum des années cinquante

Exposition de plein air photographies de Gilbert Champenois, d'avril à octobre 2017, place Saint-Yves, passage de la Ladure et jardin de l'hôtel de ville.

Gilbert Champenois a exposé à la Galerie Chapleau en mars-avril 2015. Il a fait don à la commune d'une vingtaine de tirages photographiques noir et blanc du port du Croisic dans les années 1950 qui sont présentés pour la plupart dans cette exposition de plein air. Le photographe a su saisir dans ses photos le quotidien des quais du Croisic dans les années 1950. Un port où la pêche à la sardine était encore une des principales activités et où cohabitaient les anciennes chaloupes aux coques noircies au coltar et les chalutiers modernes aux couleurs plus vives. Gestes ancestraux, scènes familières et traditionnelles d'une cité maritime qui se tournera peu à peu vers une

vocation touristique et balnéaire sans jamais oublier son port de pêche qui reste au cœur de l'activité portuaire d'aujourd'hui.

Reportage en petits formats

Né en 1928, enfant d'une famille nantaise, il entre à l'École de Photographie Louis Lumière en 1948 à Paris. En 1953, il rentre chez Pictorial Services, le plus réputé des laboratoires parisiens.

« On tirait toutes les photos de l'agence Magnum et c'est là que j'ai appris tout l'intérêt du reportage en petit format. Il me passait entre les mains les négatifs de Cartier-Bresson, de Robert Capa, de David Seymour et de Werner Bischof: c'était une grande leçon de photo-

journalisme. Les tirages devaient être parfaits! » Il s'installera plus tard en tant qu'artisan pour œuvrer dans la photo industrielle, le reportage photographique et la photo décorative. Il enseignera également la photographie aux étudiants de l'École d'Architecture auxquels il apprendra que le photographe doit maîtriser son sujet avec la lumière de l'instant.

En 2011, il réalise avec Axelle Fariat un album de photos sur la presqu'île de Guérande, des années 1950-1960. En 2013, il expose à Paris, avec un de ses fils, des photos uniques sur le Paris des années cinquante puis à Nantes de mai à août 2014, sur la ville et le port de Nantes, à la Maison des Hommes et des Techniques. ■

CULTURE



Tempo 2017

festival piano classique

du 25 au 28 mai, quatre jours pour découvrir
la nouvelle génération de pianistes

Depuis 2008, la ville du Croisic soutient cet événement prestigieux, organisé grâce au dynamisme des adhérents de l'association Arts & Balises.

PROGRAMME

Jeudi 25 mai / 21h 00

• LE RÉCITAL

En ouverture, Lise de la Salle succède cette année à Bertrand Chamayou, Adam Laloum ou Cédric Tiberghien pour une soirée qui nous invite d'emblée vers les sommets du piano !

Lise de la Salle / piano

• 1^e partie

DEBUSSY / Sélection de 6 préludes

BEETHOVEN / Sonate op.2 n°3 en Do majeur

• 2nd partie

PROKOFIEV - Roméo et Juliette 10 pièces

Lise de la Salle donne son premier concert retransmis en direct par Radio France à l'âge de neuf ans !

Depuis, en soliste ou avec les plus grands orchestres à travers le monde, elle impressionne le public international. Résidant aujourd'hui à New-York, elle n'en reste pas moins fidèle à son Label Naïve Classique, depuis 2002, avec qui elle reçoit un Diapason d'or ou un très remarqué ARTE « CD du mois ». De 1997 à 2004, elle remporte de nombreux Concours comme le « Young Concert Artists International Auditions » de New-York. Le Récital du Croisic devrait rester comme l'une des grandes pages du Festival.

Vendredi 26 mai / 21h 00

• CONCERT DEUX PIANOS & VOIX

Soirée en grand format, dédiée à toutes les variations, où les deux Steinway et les modulations de la voix de baryton s'adonnent brillamment de mélodie en puissance !

Propos du Président

Tempo Piano Classique ayant fêté ses 12 000 spectateurs cumulés en 2016 ! le Festival poursuit sur la lancée qui le situe parmi les rendez-vous musicaux de référence. Le millésime 2017, 9^e édition, portera une vive attention au souffle nouveau de l'interprétation musicale. Une fois encore, c'est la génération actuelle des pianistes et musiciens d'excellence qui fera vibrer

l'« Ancienne Criée, « nef flottante sur le port du Croisic ». De Lise de la Salle au Trio Dali, d'Hélène Tysman à Romain David — direction artistique... c'est une nouvelle distribution d'artistes, Premiers Prix et Lauréats des plus grands Concours internationaux qui fera partager ses succès à travers le Monde au public fidèle et rassemblé ici.

Il convient de saluer le rôle essentiel de premier partenaire tenu par la Ville du Croisic. Les mélomanes ou les auditeurs en découverte ne manqueront pas de donner une fois encore la note sincère et chaleureuse qui confère une couleur si particulière au festival Tempo Piano Classique !

Yann Barrailler-Lafond

Président

Lise de la Salle.

Photographie©Lynn Goldsmith



Romain David / piano
Aline Piboule / piano
Laurent Deleuil / baryton

- 1^e partie
FRANCK / Prélude, Fugue et variation
HAHN / Le ruban dénoué
DEBUSSY / Fêtes / Nocturne n° 2
MÉLODIES françaises
- 2nd partie
BRAHMS / Sonate op.34b à deux pianos
SCHUBERT / SCHUMANN / Lieder

Romain David, trois fois Premier Prix, Conservatoire National de Paris, trois fois Lauréat de Grand Concours Internationaux, révélé par le légendaire Nelson Freire, signe depuis le début les programmations de TEMPO, à l'invitation de son Président; une intuition plus que convaincante!

Aline Piboule, forte de nombreuses distinctions, dont cinq Prix du prestigieux Concours International d'Orléans, donne toute sa mesure, de concerts en festivals, du Queen Elisabeth Hall de Londres au Festival d'Aix-en-Provence. Elle rend ainsi largement honneur à l'École de piano française...

Laurent Deleuil, franco-canadien, fait ses débuts à l'Opéra du Rhin. Également invité par le Festival d'Aix-en-Provence ou la tournée des concerts Mozart avec les Musiciens du Louvre, la critique

le présente comme «*exceptionnel*» «*impérial*». Le Croisic l'attend comme une révélation.

Samedi 27 mai / 11 h 00

• LE TEXTO CONCERT

Après une page de musique contemporaine en création au Croisic en 2016, c'est au retour aux sources que nous sommes conviés avec Jean-Sébastien Bach. À ne pas manquer!

Hélène Tysman / piano
Laure Mezan / présentation

Bach / «*Le fondateur*», est le concert commenté «*pour aller au-delà de l'écoute*». Orgue, clavecin, musique sacrée ou musique de chambre, le génie qui ouvrira tant de portes intemporelles à la composition... et au piano en particulier.

Hélène Tysman, Prix de piano à l'unanimité du CNSMD de Paris, Premier Prix du Concours Chopin de Darmstadt ou Prix de la Fondation Cziffra, vit totalement en musique, la passion, l'étude, la recherche. Bach, Chopin, l'écriture contemporaine, toutes les directions l'habitent. De Master Classes en rencontres prestigieuses, c'est habitée par l'approfondissement qu'elle nous convie à ce voyage éclairé avec Jean-Sébastien Bach, pour ce

Romain David.

Photographie©Iannis Pledel



Aline Piboule.

Photographie©Jean-Baptiste Millot



Laurent Deleuil.

Photographie©Julie Artacho



Propos du Maire

Comme nous le faisons valoir récemment, créé dans l'intimité en 2009, le festival Tempo Piano Classique s'est installé progressivement parmi les rendez-vous musicaux de référence reconnus, y compris par les grands médias spécialisés, comme par le public local. C'est ainsi qu'avec un très grand bonheur, nous avons signé le renouvellement de la Convention triennale qui lie la Ville et le Festival. Je dédie mes sentiments reconnaissants aux porteurs de cet événement et aux nombreux festivaliers qui nous suivent.

Michèle Quellard, Maire du Croisic

texto Concert, oscillant en permanence entre séduction et éblouissement.

Laure Mezan «*la voix de Radio Classique*», professionnelle et mélomane de haute volée, conduit une nouvelle fois le texto concert et introduit, depuis trois ans, la programmation de chaque concert du Festival...

Samedi 27 mai / 21 h 00

• LE CONCERT A TROIS VOIX

Le patronyme du trio renvoie aux arbres de marbre de Dali, « le matériau que l'on taille minutieusement pour créer l'œuvre d'art ». Ce concert nous convie à un tel aboutissement...

Trio Dali

Jack Liebeck / violon

Christian-Pierre La Marca / violoncelle

Amandine Savary / piano

• 1^{ère} partie

BEETHOVEN / Trio avec piano n° 1 op.1

RAVEL / Trio avec piano en La

• 2nd partie

MENDESSOHN / Trio n° 2 en Do mineur op.6



Hélène Tysman.

Photographie©Alain Cornu

Trio Dali.

Photographie©Felix Broede



Le Trio Dali est né d'une amitié doublée d'une passion pour la musique de chambre.

Il est révélé à l'attention internationale en remportant successivement de grands prix: Concours Internationaux d'Osaka au Japon (1^{er} Prix et Médaille d'Or) de Francfort, de New-York, Vienne (Prix du Public et Prix Spécial). Dans le même temps, il reçoit le prestigieux Chamber Music Award par la Philharmonia Orchestra de Londres. Il reçoit les invitations exceptionnelles de la Philharmonie de Berlin, le Konzerthaus de Vienne, le Concertgebouw d'Amsterdam, le Southbank Centre de Londres... Son parcours le conduit aussi du Festival d'Aix-en-Provence à La Folle Journée, du Festival de Radio-France Montpellier à la Roque d'Anthéron... Les récompenses discographiques se succèdent (Diapason d'Or, Choc de l'Année Classica, Édition Choice de Gramophone...).

Le festival Tempo Piano Classique et Le Croisic peuvent saluer leur présence cette année comme l'une de ses grandes offres musicales.

Dimanche 28 mai / 21 h 00

• LE CONCERT BRUNCH

Avec les artistes présents, l'incontournable de clôture.

Avec ensemble, trio, chant, programme version deux pianos, deux, quatre, six ou huit mains: le « bouquet final »!

Présentation **Laure Mézan**
Avec **Romain David** / piano
Direction artistique

Aline Piboule / piano
Hélène Tysman / piano
Amandine Savary / piano
Jack Liebeck / violon
Christian-Pierre La Marco / violoncelle
Laurent Deleuil / baryton

Compositeurs invités / HAYDN / RAVEL
TCHAIKOVSKI/MOZART/GERSHWIN...

À la fin du concert, l'ensemble du public est convié au **GRAND BRUNCH** offert par le Festival en présence des artistes.

TEMPO PIANO CLASSIQUE

Production Arts&Balises / l'association

Billetterie en presqu'île

Office de Tourisme

Le Croisic 02 40 23 00 70

La Baule 02 40 24 34 44

Guérande 0 820 150 044

Batz-sur-Mer 02 40 23 92 36

Le Pouliguen 02 40 42 31 05

Pornichet 02 40 61 33 33

Billetterie en ligne

www.festival-tempo-piano-classique.com

Tarif des places

Judi 25 mai à 21 h 00

RÉCITAL 16 €

Vendredi 26 mai à 21 h 00

DEUX PIANOS ET VOIX 16 €

Samedi 27 mai à 11 h 00

TEXTO CONCERT 10 €

Samedi 28 mai à 21 h 00

CONCERT A TROIS VOIX 16 €

Dimanche 28 mai à 11 h 00

CONCERT BRUNCH 20 €

PASS TRIO (les trois soirées) 40 €

PASS TUTTO (Tout tempo en cinq temps) 62 €

JEUNES (- de 26 ans) DEMI-TARIF

Le festival se réserve le droit de modifier la programmation en cas d'impératifs exceptionnels

Photographie©Hervé Richard



Laure Mézan.

Photographie©Hervé Richard



Maud Frapin, auprès des enfants par vocation

Quelles sont vos fonctions au sein de l'accueil de loisirs ?

Je suis, depuis 2010, la directrice de l'accueil périscolaire. Je suis titulaire du Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur (BAFA) et du Brevet d'Aptitude au Fonction de Directeur (BAFD). Je travaille au centre de loisirs Christophe-Colomb depuis 2004, dans un premier temps au sein de l'association qui gérait la structure, puis dans les effectifs de la commune avec la municipalisation en 2006.

D'où vient ce choix de carrière professionnelle et quel a été votre parcours ?

J'ai choisi cette voie par vocation, mon enfance a été baignée par l'investissement de ma famille dans le bénévolat au sein des associations.

Donc très jeune, j'ai pu découvrir que j'aimais les contacts humains et le travail en équipe.

La préparation du CAP petite enfance a conforté mes choix et je me suis orientée vers un BEP services aux personnes, puis un BTA service en milieu rural

Quelles sont vos motivations au quotidien ?

C'est un métier où la routine n'existe pas, les journées sont différentes les unes des autres.

Le regard des enfants est toujours bienveillant et sincère. L'ambiance au centre est toujours joyeuse et c'est ce que j'apprécie. De plus, nous avons la chance de vivre dans un environnement agréable avec des enfants, parfois remuants, mais très sympathiques. ■

Christophe-Colomb se relaxe

Durant les vacances d'hiver, l'accueil de loisirs Christophe-Colomb a proposé aux enfants de participer à un atelier « relaxation ». Cette discipline a été abordée par la mise en situation au travers d'une histoire et l'utilisation d'accessoires. L'intervenante leur a fait découvrir le bien-être à travers des techniques ludiques de respiration et d'automassage (se masser la tête, le visage...). Les enfants ont beaucoup apprécié ces moments où ils ont réussi à se détendre dans une ambiance zen.



Une école de golf au Croisic

Une association sportive, telle l'Association Sportive du Golf du Croisic, dont la pyramide des âges laisse apparaître un réel tassement, et ayant en son sein des équipes de compétition, ne peut indéfiniment faire fi de l'absence d'une structure adaptée à la formation de jeunes.

En effet, la présence d'une école de golf procède non seulement au bon développement de ladite association sportive mais aussi à son avenir et à son dynamisme.

L'objectif de créer, en cinq ans, une école de golf de quinze à vingt

élèves, voire plus, chaque année paraît réalisable.

Cette initiative, soutenue par la municipalité, a pour priorité les enfants et adolescents de la ville du Croisic. Cependant des partenariats avec les écoles des trois villes, Le Pouliguen et Batz-sur-Mer, et le collège du Pouliguen pourront être développés.

Réaliser un parcours en une heure

Le prix de la licence, cours compris, se situera aux alentours de 100 € pour les 6 à 12 ans et s'échelonnnera jusqu'à 150 € pour les plus de 16 ans.

Pour favoriser l'apprentissage golfique de ces enfants et adolescents, l'association et la direction du Golf, en parfait accord avec la Ville, souhaitent développer un parcours d'entraînement de « Pitch and Putt » composé de cinq à neuf trous dont les distances sont réduites, ce qui permet d'améliorer sa technique aussi bien dans les approches que sur le green.

Ce type de parcours favorise non seulement le travail des jeunes de l'école mais permet aussi à tout golfeur, limité par le temps, de réaliser un parcours en 1 heure. ■

Les enfants font le cirque

Pour le plus grand plaisir des petits et des grands, la famille Stey et ses acrobates reviennent au Croisic pour proposer une animation cirque du 10 au 14 avril. Les jeunes Croisicais pourront découvrir les arts du cirque : jonglage, funambulisme, clownerie, acrobaties... Et pour le final, un spectacle sera présenté le vendredi 14 avril à 19 h 00 à la salle des sports et nous vous invitons tous à venir applaudir nos artistes en herbe.

Initiation au golf

Le service des Sports propose aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans de venir s'initier au golf du 18 au 21 avril 2017 de 14 h 30 à 16 h 30 au Golf de la Pointe au Croisic. Découverte de cette activité en partenariat avec le club de golf du Croisic sur le « practice et le green ». Apprentissage technique et réglementaire (15 places disponibles pour les 6-17 ans). Inscription au service des Sports et dans les structures.



Course des Jonchères :

un parcours accessible à tous

Cette 6^e édition, organisée par le Running Club Croisicais (R2C) en partenariat avec la ville du Croisic, se déroulera le samedi 24 juin 2017 au départ de la place d'Armes avec un départ à 20 h 00. Le parcours, homologué Fédération Française d'Athlétisme (FFA), effectue trois boucles (10 km au total) dans les rues et sur le port. Parallèlement, la Ville du Croisic, partenaire de l'événement propose des galopades pour les plus jeunes : un 400 m pour les CE1 et CE2 et un 800 m pour les CM1 et CM2. Un premier contact avec la compétition qui peut révéler nos futurs athlètes !

En 2016, 336 athlètes s'étaient engagés dont de nombreux clubs de la région (SNOS, EAC, ACL44, TCA, NEC, etc.) dont 27 % de femmes. Pour cette année, le R2C espère une participation féminine en hausse.

Inscription/renseignements

Thierry Blanchet,
15, rue du Petit Hautier
44 490, Le Croisic ou sur le site
www.lacoursedesjoncheres.fr.



À la pointe de l'épée

Un stage d'escrime s'est déroulé à la salle des sports du 13 au 17 février. Au programme, une initiation, avec un maître d'armes, au fleuret : apprentissage des déplacements, des attaques, des parades, des ripostes et du rôle d'arbitre. Les enfants ont également pu découvrir les valeurs liées à ce sport élégant : respect de l'adversaire, des règles en attaque et en défense, du rituel avec le salut, etc. cette semaine a été ponctuée par un tournoi où les jeunes escrimeurs ont fait preuve de rigueur et d'attention. 34 enfants se sont essayés à ce sport.



Ado : la grande évasion

Les adolescents ont pu découvrir une nouvelle activité durant les vacances d'hiver : l'escape yourself, un jeu d'évasion grandeur nature. Le principe est de décoder des énigmes afin d'ouvrir des cadenas permettant de s'échapper d'une pièce en 1 heure maximum. Sensations fortes autour de ce jeu pour les participants.



AGENDA

AVRIL 2017

Exposition de photographies de plein air « Le port du Croisic, au parfum des années cinquante »

D'avril à octobre, place Saint-Yves, passage de la Ladure et jardin de l'Hôtel de Ville.

Gilbert Champenois, qui a exposé à la Galerie Chapleau en mars-avril 2015, a fait don à la commune d'une vingtaine de tirages photographiques noir et blanc représentant le port du Croisic dans les années cinquante. Le photographe a su saisir dans ses clichés le quotidien d'un port où la pêche à la sardine était encore une des principales activités et où cohabitaient les anciennes chaloupes aux coques noircies au coltar et les chalutiers modernes aux couleurs plus vives. Gestes ancestraux, scènes familiales et traditionnelles d'une cité maritime qui se tournera peu à peu vers une vocation touristique et balnéaire sans jamais oublier son port de pêche qui reste au cœur de l'activité portuaire d'aujourd'hui.

Ville du Croisic.



Fest-noz

Samedi 1^{er} avril à 21 h00, ancienne criée.

Le fest-noz, mot breton signifiant « fête de nuit », par opposition au fest-deiz pour « fête de jour » a été inventé dans les années cinquante dans le centre de la Basse-Bretagne, dans le but de recréer les rassemblements festifs de la société paysanne qui punctuaient les journées de travaux collectifs. Le phénomène est désormais d'une grande ampleur. On

compte plusieurs centaines de fest-noz organisés chaque année. Depuis le 5 décembre 2012, le fest-noz est inscrit comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco.

Tarif : 6 € pour les adultes et 3 € pour les moins de 12 ans. Cercle celtique Korollerien Ar Mor.

Café littéraire « Policiers et Thrillers »

Mercredi 5 avril à 17 h30,

La Galerie Chapleau. Ville du Croisic.



Visites commentées

« Découverte de la Vieille Ville »

Mercredi 5, 12, 19 avril à 10 h00.

Cette promenade vous propose de découvrir les quartiers anciens du Croisic, témoins du riche passé commercial de la cité, tourné vers l'exportation du sel de Guérande. Du quartier médiéval blotti autour de l'église Notre-Dame-de-Pitié à l'alignement des maisons d'armateurs sur les quais de granit, souvenirs historiques et anecdotes ponctueront cette déambulation, tout en évoquant également le développement de la pêche à la sardine au XIX^e siècle ou l'essor des bains de mer à la même époque. Un livre ouvert sur un passé glorieux remis aujourd'hui en valeur.

Inscription et billetterie à l'Office de tourisme. Office de Tourisme.

Carnaval

Samedi 8 avril à 22 h00, salle des fêtes.

Carna'bal, ouverture du bal à toutes personnes costumées.

Dimanche 9 avril à 14 h30, sur les quais.

14 h30: rassemblement au Mont-Lénigo

15 h00: départ du défilé pour environ deux heures: quai du Lénigo, quai du Port Ciguët, place d'Aiguillon, place Donatien Lepré, rue de l'Église, rue du Pilon, place Dinan, quai Hervé-Rielle, place de la Croix de ville, quai de la Petite Chambre, quai de la grande chambre.

17 h00 - 17 h30: arrivée place du 8 Mai.

Ville du Croisic.

Exposition « Les Peintres du Croisic »

Du samedi 8 au lundi 17 avril, de 10 h00 à 19 h00, ancienne criée.

Exposition de peintures, sculptures d'artistes amateurs ou professionnels résidants au Croisic.

Un stand est réservé à l'expression artistique des résidents du centre de Saint-Jean-de-Dieu.

Entrée libre... pour le plaisir des yeux.

Association Les Peintres du Croisic.

« Fragments de Bretagne »,

exposition de photographies

Du dimanche 9 au samedi 22 avril,

de 14 h30 à 18 h00, La Galerie Chapleau.

Ouverture du mercredi au dimanche (ouverture exceptionnelle le lundi 17 avril).

Entrée libre. Ville du Croisic.

Stage Cirque

Du lundi 10 au vendredi 14 avril, de 10 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 17 h00, salle des sports.

Nombre de places: 70. Activités: clownerie, trampoline, funambule, acrobate, jonglerie, etc.

Ouvert aux enfants de 6 à 13 ans.

Tarif: 24 € (inscription annuelle au service des sports), gratuit pour les enfants des structures jeunesse. Spectacle gratuit pour tous, le vendredi à 19 h00 à la salle des sports. Ville du Croisic.

Stage de golf

Du mardi 18 au vendredi 21 avril, de 14 h30 à 16 h30, golf du Croisic.

Découverte de l'activité golf. 15 places pour les 6 à 17 ans. Tarif: 24 € (inscription annuelle au service des sports), gratuit pour les enfants des structures jeunesse. Ville du Croisic.



Un écrivain, un jour par Michèle Arnaud

Vendredi 21 avril, à 18h00,
salle des fêtes, entrée libre.

En Pays Cathare- Le mystérieux trésor de Rennes-Le-Château. Michèle Arnaud, auteur du roman « Les Filles D'Emma », nous invite à découvrir l'histoire du trésor de Rennes Le Château, de Bérenger Saunière et d'Emma Calvé, deux personnages qui y sont intimement liés. Leur histoire d'amour s'inscrit dans ce cadre des collines du Razès, qu'on dit coffrefort d'une fortune fabuleuse ; vérité ou légende encore inexplicée à nos jours. Au-delà de l'évocation du sulfureux abbé et de celle qui fut appelée La Diva Occultiste, Michèle Arnaud nous dépeint l'Occitanie, terre d'invasions au cours des siècles. Elle nous fait revivre à travers une page d'histoire, le passage de l'Empire à La République. Michèle Arnaud dédicacera son livre à l'issue de la conférence.
Ville du Croisic.



Exposition « L'Artisanat »

du vendredi 28 avril au mardi 2 mai,
de 11h00 à 19h00, ancienne criée.

30 créateurs donnent libre cours à leur générosité et leur talent pour vous étonner dans des domaines très variés: sculpture sur os, photographie, raku, maroquinerie, lampes, création de vitraux et bien d'autres disciplines. Entrée libre. Association Art et Animations.

Exposition de dessins de Madeleine Chapsal

Du samedi 29 avril au dimanche 14 mai,
La Galerie Chapleau. Ville du Croisic.

Cérémonie de la Déportation

Dimanche 30 avril, Mont-Esprit.

Rassemblement au monument aux Morts du Mont-Esprit avec dépôt de gerbes.
Ville du Croisic

MAI 2017

Exposition « Créateurs en liberté »

du jeudi 4 au lundi 8 mai,
de 11h00 à 19h00, ancienne criée.

30 créateurs donnent libre cours à leur générosité et leur talent pour vous étonner dans des domaines très variés: sculpture sur os, photographie, raku, maroquinerie, lampes, création de vitraux et bien d'autres disciplines. Entrée libre. Association Art et Animations.

Cérémonie de la commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945

Lundi 8 mai, Mont-Esprit.

Rassemblement à l'Hôtel de Ville.

Départ du défilé pour dépôt de gerbes au monument aux Morts du Mont-Esprit.
Ville du Croisic.

Café philosophique

Vendredi 12 mai à 17h00,

La Galerie Chapleau.

Animé par Dominique Paquet, docteur en philosophie. Ville du Croisic.

Un écrivain, un jour par Benoît Bonnaffé

Jeudi 18 mai à 18h00,

salle des fêtes. Entrée libre.

« Balzac et les femmes ». L'écrivain Sainte-Beuve contemporain et critique littéraire affirmait que Balzac était adoré des femmes. Il évoquera l'escapade amoureuse d'Honoré de Balzac avec Madame de Berny en juin 1830 à Batz-sur-Mer et au Croisic.

Week-end Langoustine

Samedi 20 et dimanche 21 mai,

place Dinan.

Plusieurs restaurateurs proposeront un menu autour de la langoustine. L'Office de Tourisme s'occupera de la communication autour de l'événement et organisera un « Apéro Langoustine » place Dinan le dimanche en fin de matinée. Office de Tourisme.



Festival Tempo Piano Classique

Du jeudi 25 au dimanche 28 mai,
ancienne criée. Quatre jours de virtuosité, de talent et de passion partagée! Association

Arts et Balises en partenariat avec la Ville du Croisic.

Exposition « Le Croisic aux couleurs des peintres »

Du samedi 27 mai au dimanche 24 septembre, La Galerie Chapleau.

La ville du Croisic a créé en 2015 un parcours des peintres à travers la cité avec 25 pupitres présentant les œuvres des différents artistes ayant fréquenté Le Croisic au cours des XIX^e et XX^e siècles. L'exposition temporaire 2017 de la Galerie Chapleau sera consacrée à ces différents artistes qui ont illustré et témoigné du Croisic de façon très différente suivant leur style (Puigauudeau, Chapleau, Laboureur, Lhermitte, Le Saout, Gautier et bien d'autres) et présentera une quarantaine d'œuvres issues des collections municipales ou de prêts d'institutions et de particuliers. Du mardi au dimanche (compris jours fériés) de 14h30 à 18h00. Entrée adulte 3 € et gratuit pour les moins de 12 ans. Ville du Croisic.



JUIN 2017

« Panique au ministère », vaudeville

Du vendredi 2 au dimanche 4 juin,
salle des fêtes.

20h30, le vendredi et le samedi,
15h00, le dimanche.

Vaudeville de Jean Franco et de Guillaume Mélanie, sur une mise en scène de Mickaël Gauthier. Gabrielle est la chef de cabinet du ministre de l'Éducation nationale. Entre Louis, son ministre complètement largué, Cécile, son énergique mère croqueuse d'hommes, et Sara sa fille en quête d'indépendance, elle n'est pas beaucoup aidée... L'arrivée d'Éric, le nouvel homme de ménage, ne va en rien régler ses problèmes et va même faire voler en éclats ses habitudes d'éternelle célibataire!

Billetterie sur place ou à compter du 15 mai 2017 à l'Office de Tourisme du Croisic.

Tarif : 8 € pour les adultes et 5 € pour les moins de 16 ans. Théâtre du Grand Traict.

Rassemblement national de DS

Du samedi 3 au lundi 5 juin.

Un rassemblement national de DS Citroën s'arrête place Dinan. Office de Tourisme.

Exposition « Les Peintres du Croisic »

Du samedi 3 au dimanche 11 juin, de 10h00 à 19h00, ancienne criée.

Exposition de peintures, sculptures d'artistes amateurs ou professionnels résidants au Croisic. Les résidents du centre de Saint-Jean-de-Dieu exposeront aussi leurs œuvres.

Entrée libre. Association Les Peintres du Croisic.

Festival de musiques de rues

Samedi 10 et dimanche 11 juin,

sur les quais, rue de l'église, rue du Pilon.

Orgues de barbarie et chanteurs de rues animeront les quais du Croisic ainsi que les rues semi-piétonnes de l'Église et du Pilon.

Association Musiques et Paroles de Rues.

Café littéraire « Les livres de l'été »

Mercredi 14 juin à 17h30,

La Galerie Chapleau.

Ville du Croisic.

Exposition « la négation de l'Homme dans les camps nazis 1933-1945 »

Du jeudi 15 au jeudi 22 juin, ancienne criée.

Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant (AMRC).

Conférence « Le nouveau musée de Pont Aven et ses collections » par Estelle des Buttes-Fresneau, directrice du musée

Vendredi 16 juin à 18h00, salle des fêtes.

Commémoration de l'appel du 18 Juin 1940

Dimanche 18 juin, Mont-Esprit.

Rassemblement pour dépôt de gerbe au monument aux Morts du Mont-Esprit.

Ville du Croisic.

Fête de la musique

Mercredi 21 juin, sur les quais.

Ville du Croisic.



Fête des écoles publiques

Vendredi 23 juin, de 16h30 à 21h00, stade Constant-Germon.

Spectacle par les enfants des écoles avec stands divers (enveloppes, crêpes, sandwichs, bar). Venez nombreux. Amicale Laïque.

Course des Jonchères, 6^e édition

Samedi 24 juin à 20h00, place d'Armes.

La Course des Jonchères est une épreuve sur route de 10 km, organisée depuis 2012 par le Running Club Croisicais (R2C). Le parcours emprunte les quais du Croisic. Départ à 20h00, place d'Armes. Running Club Croisicais.



JUILLET 2017

Braderie de la Croix-Rouge

Dimanche 2 juillet, de 9h30 à 18h30, salle du Lin, rue du Grand Lin.

Vente au profit de la Croix-Rouge Française de produits divers: vaisselle, vêtements, linge de maison, jouets, livres, livres, bibelots, hygiène, entretien. Entrée libre.

Journée Jazz

Dimanche 2 juillet 2017 à 17h00, Mont-Esprit.

Journée Jazz dans le cadre du week-end jazz organisé avec les Petites Cités de Caractère. Office de Tourisme.

Les Métiers de la Mer

Vendredi 7 juillet à 17h30, place Dinan.

Office de Tourisme.

Soirée Moules-Frites

Samedi 8 juillet à 19h00, ancienne criée.

Un rendez-vous désormais au calendrier des animations: la soirée moules-frites animée par un groupe folklorique. Vous pourrez passer une soirée festive et partager un bon repas à l'ancienne criée. Convivialité, bonne humeur sont les maîtres mots de cet événement.

Football Club Côte Sauvage Le Croisic/Batz-sur-Mer.

Fragments de Bretagne

Exposition de photographies

Du dimanche 9 au samedi 22 avril, de 14 h 30 à 18 h 00, La Galerie Chapleau, entrée libre.

L'exposition proposée par Teresa d'Agnessa et Denise Moreau est composée de trente photographies couleur, prises de 2006 à 2015. Pour les deux photographes, La Bretagne est une région fascinante à laquelle elles rendent hommage. Elles ont privilégié de petites choses sur lesquelles on risquerait de ne pas s'attarder, des détails qu'on pourrait ne pas remarquer, comme, par exemple, un menhir isolé dans la lande, les toits d'une ville ou une bouée laissée sur le sable par la marée basse. En somme une Bretagne moins touristique, plus intime, plus personnelle. Par leurs photos, elles ont cherché à saisir des atmosphères, des couleurs, des détails, pour tenter de transmettre un peu de la beauté et du charme de cette région.



LISTE « LE CROISIC, AUTHENTIQUE, MODERNE ET DYNAMIQUE »

Chères Croisicaises et Croisicais,

La bibliothèque du Croisic ne fermera pas

Notre liste majoritaire soutient le maire, Michèle Quellard, dans son souhait de maintenir la continuité de cette mission de service public et ainsi ne pas pénaliser les fidèles usagers de cette structure.

Dès le samedi 1^{er} avril 2017, la Ville du Croisic a donc pris le relais du Syndicat intercommunal (Sivu) de la Côte Sauvage (gestionnaire des trois bibliothèques du Croisic, de Batz-sur-Mer et du Pouliguen) dont la dissolution est intervenue au 31 mars 2017.

Les deux agents municipaux, qui vont garantir le service de la lecture publique, sont des professionnels des bibliothèques. Le premier est issu du personnel de la Ville. En effet, dans le projet de sa future médiathèque, et afin d'obtenir une subvention pour les travaux de l'ordre de 45 %, la direction régionale des affaires culturelles (Drac) imposait le respect de trois critères dont le recrutement d'une bibliothécaire de catégorie A (les deux autres critères étant une ouverture semaine de 19 heures minimum et une surface de 525 m² minimum). Cet agent a été embauché au 1^{er} novembre 2016. Le second agent municipal est originaire

du Sivu et de la bibliothèque du Croisic. En octobre 2016, il a souhaité, par courrier, être muté dans les effectifs de notre commune. Celle-ci a accepté sa mutation au 30 mars 2017.

Dès 2015, à la publication de la loi Notre qui imposait, entre autres, une dissolution des Sivu, nous avons saisi les enjeux de cette réforme. Nous nous sommes donc rapidement positionnés pour municipaliser la politique de la lecture publique en développant, avec le soutien de la Drac, l'idée d'une médiathèque.

Concernant la répartition du personnel du Syndicat intercommunal, deux agents de catégorie C étaient affectés sur la bibliothèque du Croisic. Idem sur celle du Pouliguen. Trois agents, dont un de catégorie B la directrice de la structure, étaient positionnés à la bibliothèque de Batz-sur-Mer. Ce cadre est issu des effectifs de cette commune.

En juillet 2016, les deux agents basés sur notre commune avaient exprimé le souhait de rester sur le même site. Le maire avait donné son accord sur cette intégration. La Ville a donc procédé à l'ouverture de deux postes budgétaires correspondant.

Entre-temps, la Ville de Batz-sur-Mer a

informé Le Croisic qu'elle envisageait de recruter le second agent Sivu rattaché à la bibliothèque du Croisic suite au changement de son premier vœu.

Pour résumer, seul un agent du Sivu souhaite rejoindre Le Croisic, deux sur Le Pouliguen et quatre se sont prononcés pour Batz-sur-Mer. Mais cette commune ne souhaite pas reprendre dans ses effectifs l'agent de catégorie B au motif qu'il n'y a pas d'ouverture de poste correspondant à ce grade.

Le Croisic a donc proposé aux deux autres villes de placer ce cadre en surnombre pendant un an et d'en partager la charge financière. Batz-sur-Mer a accepté cette proposition.

La Ville du Pouliguen l'a refusée arguant qu'elle reprenait les deux agents du Sivu établis sur sa bibliothèque et qu'elle n'avait pas à supporter ce surcoût de personnel.

La Ville du Croisic a toujours été force de propositions afin de concilier l'intérêt public et ceux du personnel du syndicat.

Le Maire du Croisic s'en est donc remis à l'arbitrage de la sous-préfecture. Celle-ci a nommé un liquidateur.

LISTE « POUR QUE VIVE LE CROISIC »

Chères Croisicaises, chers Croisicais,

Voici quelques nouvelles de notre vie municipale :

LA DISPARITION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET LA MÉDIATHÈQUE

En application de la loi NOTRE, la dissolution du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de la bibliothèque intercommunale devait intervenir le 31 décembre 2016. Faute d'accord entre les 3 maires du Croisic, Batz sur Mer et Le Pouliguen, essentiellement sur la répartition des personnels (7 agents), Monsieur Jacques Bruneau, Président du SIVU, avait saisi le Préfet. Ce dernier avait alors décidé de proroger la date de dissolution au 31 mars 2017. À ce jour, aucun accord n'ayant encore été trouvé, le Préfet a dû nommer un liquidateur pour trancher et imposer une solution qui ne satisfera probablement aucune des parties.

La situation est consternante à bien des égards: sur le plan humain pour commencer, mais aussi sur le plan financier: en attendant le dénouement de l'affaire, 6 agents sur 7 sont sommés par le Préfet de rester chez eux, tout en percevant leur rémunération! (1 personne a obtenu sa mutation pour Le Croisic).

Autre raison de questionner le bon sens de la majorité: sans attendre le résultat des discussions entre les maires sur la réallocation des personnels existants du SIVU, sachant en outre qu'il lui faudrait au minimum reprendre 2 agents de la structure, la Commune du Croisic a malgré tout recruté, dès le 1^{er} novembre 2016, une toute nouvelle bibliothécaire! La médiathèque n'ouvrira pourtant pas avant fin 2018.

Cerise sur un gâteau déjà bien indigeste pour conclure: les frais de fonctionnement du dernier caprice culturel de la majorité dépasseront allègrement les 90 000 € annuels versés jusqu'à présent au titre de notre contribution.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier et de ses conséquences.

SALLE JEANNE D'ARC

Le 31 mars 2015, la majorité approuvait le projet de réhabilitation.

En février 2016, l'avant-projet sommaire prévoyait une enveloppe globale de **3 millions d'euros TTC** (comprenant 2232 000 € de travaux et le coût des études). Un an plus tard, mars 2017: le coût prévisionnel **non définitif** des travaux a grimpé de près de 12%. Il est annoncé à 2 497 752 € dans une **enveloppe globale de 3 264 000 € TTC**. Ce qui n'augmente pas malheureusement, c'est le nombre de places assises: il n'est toujours que de 211.

À 15 470 € le siège, on espère que les spectacles seront à la hauteur de l'investissement des contribuables.

Nous maintenons qu'on aurait dû évaluer la faisabilité de la rénovation de notre actuelle salle des fêtes. Nous sommes certains que sa rénovation aurait pu aboutir à un projet plus respectueux des besoins des Croisicais, dans une enveloppe budgétaire raisonnable.

AUTRES INVESTISSEMENTS ENGAGÉS

Le Croisic totalise pas moins de 4 chantiers de très grande envergure:

avec la salle Jeanne d'Arc et la médiathèque, des travaux sont aussi prévus pour la restauration de l'église et l'aménagement urbain du quartier de La Ladure. **Environ 13 millions d'euros au total pour la période 2015/2020**, avec un **pic d'endettement en 2018 atteignant 6 millions d'euros!** Du jamais vu dans l'histoire du Croisic.

Est-il raisonnable de mener de front de si gros projets requérant tant de moyens humains et financiers?

N'y avait-il pas surtout d'autres priorités pour Le Croisic et son développement dans les 5 ans à venir?

De quoi a-t-on besoin d'abord? Une ville vitrine ou une ville vivante? Une ville qui en met plein la vue avec de gros et beaux édifices qui profiteront à une infime frange de sa population? Ou une ville qui garde ses habitants, ses jeunes, ses familles et ses emplois?

Pour nous, le choix est clair: nous aurions, sans aucun doute, réfléchi à investir une partie de ces 13 millions dans la remise aux normes de notre maison de retraite pour en conserver l'activité ici, au Croisic. Nous aurions aussi certainement travaillé à la baisse de la part communale des impôts locaux, parce qu'en l'état, ils contribuent à décourager les jeunes ménages qui voudraient s'installer chez nous. Bref, il y aurait eu bien d'autres projets d'investissement à investiguer, dans l'objectif du développement économique du Croisic qui reste notre priorité.

F. Thobie – J.L. Rondenet – F. Bally – J.M. Lucas – F. Aubineau – Y. Lescaudron

FESTIVAL TEMPO

PIANO
CLASSIQUE

LE CROISIC 2017
Ancienne Criée
9^e édition
25 / 28 mai

un événement
Télérama



festival-tempo-piano-classique.com